

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 506

28 février 2008

SOMMAIRE

819 Luxembourg S.à r.l.	24255	LNR Euro CMBS S.à.r.l.	24255
ACL Property Three S. à r.l.	24252	Luxembourg Airshow A.s.b.l.	24242
AMS Investissements S.A.	24285	Manoir (Lux) S.à r.l.	24280
Bartol Properties Sàrl	24245	Mavipa Holding S.A.	24272
Bersy S.A.	24267	Mc Millan Information Technology S.A. ..	24278
Citresc S.A.	24273	Mc Millan Information Technology S.A. ..	24264
Corning Ventures S.à.r.l.	24255	Mediation, Mergers & Acquisitions (Lu-	
Craft S.A.	24261	xembourg) S.A.	24261
Dokos S.A.	24253	Mediation, Mergers & Acquisitions (Lu-	
ENB Topco 2 S.à.r.l.	24269	xembourg) S.A.	24261
Europa Régions Magazine S.A.	24259	Mozaica Luxco	24285
European Performance Fibers Holdings,		Orten S.à r.l.	24268
S.à r.l.	24254	Piroc S.A.	24253
European Real Estate Capital S.à r.l.	24288	Quality Publishing International S.A.	24278
Fielmann GmbH	24258	Real Flex International S.A.	24287
Fomaxx I.P.A. Holding S.C.A.	24254	Rubus International S.à r.l.	24246
Fomaxx, S.à.r.l.	24253	RZ Locations S.à r.l.	24265
General CGF S.A.	24286	Simandir S.A.	24268
Gérard Kahlert Luxembourg S.à r.l.	24274	Société Immobilière du Fort Thüngen ...	24246
Gicef S.A. Holding	24256	Société Immobilière du Fort Thüngen ...	24246
Grossfeld PAP	24260	Société Luxembourgeoise de Marquage	
Holdun S.A.	24253	S.A. en abrégé S.L.M. S.A.	24288
Holdun S.A.	24253	SSCV Investments Sàrl	24275
Ildiko Holding S.A.	24286	Stiana Development S.à r.l.	24265
I Leoni S.A.	24256	Talons Luxembourg S.A.	24261
InPro II Licensing S.à r.l.	24274	Tasselot S.A.	24275
Intal International S.A.	24264	Truck International S.à r.l.	24268
Ivanhoe Cambridge Pologne II	24285	UBS (Lux) Structured Sicav 2	24286
Ivanhoe Cambridge Pologne III	24288	VCM Golding Investments II S.A.	24278
Ivanhoe Cambridge Pologne IV	24287	Vermilion S.à r.l.	24280
Kagelux S.à r.l.	24274	V.L.G. International S.A.	24285
Kinder House S.A.	24285	Vremena Goda Luxco S.à r.l.	24287
Kravid S.à.r.l.	24242	Xademu Luxembourg Holding S.A.	24265
Lesiface S.A.	24253		

Kravid S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 55.402.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008020506/6762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08391. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080018221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2008.**Luxembourg Airshow A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1110 Luxembourg, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg F 7.501.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Nom: Birgen Jean, 65, rue Raoul Follereau à L-1529 Luxembourg
Profession: Consultant, Nationalité: Luxembourgeoise
2. Nom: Bosseler Ric, 18, rue des Septfontaines à L-2534 Luxembourg
Profession: Indépendant, Nationalité: Luxembourgeoise
3. Nom: Conte Gilbert, 20, rue de la Forêt à L-5370 Schuttrange
Profession: Ingénieur-technicien, Nationalité: Luxembourgeoise
4. Nom: Felten Marcel, 63, rue de la Barrière à L-1215 Luxembourg
Profession: Fonct. International, Nationalité: Luxembourgeoise
5. Nom: Felten Marco, 41B, rue de Schoenfels à L-8151 Bridel
Profession: Commerçant, Nationalité: Luxembourgeoise
6. Nom: Frechen Bernard, 26, rue J.P. Sauvae à L-2514 Luxembourg
Profession: Ingénieur diplômé, Nationalité: Allemande
7. Nom: Gentilini Georges, 105, rue Jacques Thiel à L-3572 Dudelange
Profession: Fonctionnaire, Nationalité: Luxembourgeoise
8. Nom: Kieffer Tom, 17, Uespelter Wee à L-5740 Filsdorf
Profession: Ingénieur, Nationalité: Luxembourgeoise
9. Nom: Kirsch Christian, 10, Hierzebiert à L-6834 Biver
Profession: Pilote de Ligne, Nationalité: Luxembourgeoise
10. Nom: Kremer Guy, 45, rue Mameranus à L-8249 Mamer
Profession: Retraité, Nationalité: Luxembourgeoise
11. Nom: Pavan Raymond, 24, rue Léon Weirich à L-3596 Dudelange
Profession: Retraité, Nationalité: Luxembourgeoise
12. Nom: Quaresimin Dino, 30, um Kallek à L-5369 Schuttrange
Profession: Fonctionnaire, Nationalité: Italienne
13. Nom: Roedseth John, 3A, place St. Michel à L-7556 Mersch
Profession: Ingénieur, Nationalité: Norvégienne
14. Nom: Sunnen Philippe, 7, cité Holleschbiert à L-5831 Hesperange
Profession: Contrôleur aérien, Nationalité: Luxembourgeoise
15. Nom: Thoma Jean-Marie, 1, rue de Luxembourg à L-7372 Lorentzweiler
Profession: Employé CFL, Nationalité: Luxembourgeoise
16. Nom: Wagner Nadine, 10, Hierzebiert à L-6834 Biver
Profession: Employée Privée, Nationalité: Luxembourgeoise
17. Nom: Weyrich Frank, 14, rue de Schoos à L-7410 Angelsberg
Profession: Ingénieur, Nationalité: Luxembourgeoise

Et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

Table des matières

Chapitre I^{er} : Généralités

Chapitre II: Les Membres: Admission, Radiation et Exclusion

Chapitre III: L'administration: Conseil d'Administration, Assemblée Générale, Groupes de travail

Chapitre IV: Les comptes

Chapitre V: Les modifications des statuts

Chapitre VI: La dissolution et la liquidation

Chapitre VII: Dispositions finales

Chapitre I^{er} . Généralités

Art. 1^{er} . Dénomination. L'association porte le nom de LUXEMBOURG AIRSHOW A.s.b.l.

Art. 2. Durée. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut en tout moment être dissoute dans les conditions fixées dans la susdite loi.

Art. 3. Siège. Le siège de l'association est à Luxembourg - route de Trèves, Parking Aviation Générale à L-1110 Luxembourg-Findel.

Le siège peut être transféré, sur simple décision du conseil administratif, à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 4. Objet. L'objet de l'association est l'organisation et la participation à des meetings aériens, des rallyes et rassemblements aériens et la promotion et le développement de l'aviation générale au Luxembourg ainsi que tout ce qui s'y rattache, comme sport de loisir et sport de compétition. Elle peut affilier les membres conformément aux dispositions de ses statuts, ainsi que s'affilier à toute autre association nationale ou internationale ayant un objet similaire au sien.

Chapitre II. Les Membres: Admission, Radiation et Exclusion

Art. 5. Membres titulaires. L'association se compose de membres titulaires. Seuls les membres titulaires jouissent des droits et avantages que la loi du 28 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, sur les associations et fondations sans but lucratif réserve aux «membres» de l'association.

Le nombre des membres titulaires est illimité, mais ne peut être inférieur à trois.

Art. 5.1. Conditions d'admission pour les membres titulaires. La qualité de membre s'acquiert par l'inscription à l'association, ce qui implique le respect des statuts et le paiement de la cotisation annuelle.

Le membre dispose de tous les droits définis dans les présents statuts.

Art. 5.2. Démission, radiation et exclusion. La qualité de membre se perd par la démission, la radiation ou par l'exclusion

Art. 5.3. Démission. La démission doit être adressée par écrit au secrétariat.

Art. 5.4. Radiation. Le non paiement de la cotisation ou des dettes envers l'association dans les trois mois entraîne la radiation.

Art. 5.5. Exclusion. L'infraction grave aux présents statuts ou au règlement interne, ainsi que les agissements contraires aux intérêts de l'association entraînent l'exclusion.

Art. 5.6. Cotisations et dons. Les membres paient une cotisation annuelle, dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Elle ne pourra dépasser 150,- €.

Il est loisible aux membres de faire parvenir des cotisations de soutien ou des dons à l'association.

Les membres démissionnaires, radiés ou exclus, ainsi que les ayants droit des membres décédés ou interdits, n'ont aucun droit sur le patrimoine de l'association. Les cotisations versées ou toutes autres libéralités ou donation effectuées en faveur de l'association lui restent acquises.

Art. 6. Autres catégories de membres. Le conseil d'administration pourra créer d'autres catégories de membres, sans être membres titulaires et sans avoir un droit de vote et qui, sur invitation spéciale par le Conseil d'Administration peuvent prendre part aux Assemblées Générales, désirant encourager le développement et l'activité de la présente association et de l'aviation générale au Luxembourg en général.

Art. 6.1. Membre d'honneur. Des membres d'honneur peuvent être nommés lorsque leur patronage sera jugé utile au développement de l'Association ou lorsqu'il s'agit de personnes ayant rendu des services importants à la cause de l'Association et de l'aviation générale au Luxembourg en général. Les membres d'honneur ne sont pas astreints au paiement d'une cotisation.

Art. 6.2. Membres donateurs. Des membres donateurs peuvent être admis en payant une cotisation annuelle qui ne pourra dépasser 650,- €.

Les dispositions des articles 5.1; 5.2; 5.3; 5.4 et 5.5 s'appliquent à ces différentes catégories de membres.

Chapitre III. L'administration: Conseil d'Administration, Assemblée Générale, Groupes de travail

Art. 7. Conseil d'Administration. L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de la manière suivante:

- Un président, deux vice-présidents, un secrétaire général et un trésorier, élus par l'Assemblée Générale pour une durée de trois ans et rééligibles
- De maximum 10 membres supplémentaires, élus individuellement au scrutin secret pour un mandat de deux ans par l'Assemblée Générale. Ils sont rééligibles. La moitié des mandats est à renouveler chaque année. La première année, la moitié à renouveler est déterminée par tirage au sort.

Art. 8. Responsabilité. Tous les membres sont collectivement et conjointement responsables de la gestion.

Art. 9. En cas de décès, de démission ou d'exclusion d'un ou de plusieurs des membres du Conseil d'Administration, celui-ci pourra, à défaut de suppléants, procéder à l'admission d'un remplaçant au sein du Conseil d'Administration, afin de terminer le mandat du démissionnaire ou de l'exclu. L'admission se fera par cooptation.

En cas de décès, de démission ou d'exclusion du président, le Comité de Direction sera présidé par un président faisant fonction qui est soit un des 2 (deux) vice-présidents, soit un membre élu en son sein.

En cas de décès, de démission ou d'exclusion de la moitié ou plus des membres du Conseil d'Administration ou à défaut de candidature pour assurer la présidence, une Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée dans la quinzaine sur l'initiative du Conseil d'Administration.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que la gestion des intérêts sociaux l'exige et au moins une fois tous les trois mois.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou à la demande de deux administrateurs. Les convocations sont faites au moins 8 jours à l'avance et contiennent l'ordre du jour de la réunion.

Art. 11. Décisions du Conseil d'Administration. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents, tous ayant dûment été convoqués. En cas de partage des voix, on procédera une seconde fois au vote. Si dans ce cas le résultat est le même, la voix du président ou de son remplaçant sera prépondérante.

Le Conseil d'Administration peut décider valablement, si au moins 3 de ses membres sont réunis. Cependant, le vote par procuration est toléré au sein du Conseil d'Administration en cas de motif légitime d'absence. Le mandataire devra déposer sa procuration en début de réunion entre les mains du président, qui lui donnera acte de son dépôt. La procuration ne pourra être donnée qu'à un membre effectif du Conseil d'Administration à raison d'une seule procuration par membre effectif et laquelle n'est valable que pour une réunion.

Art. 12. Assemblée Générale. La direction suprême de l'association incombe à l'Assemblée Générale. Ses attributions essentielles sont:

- La modification des statuts;
- La nomination et la révocation des administrateurs;
- L'exclusion d'un membre de l'association;
- L'approbation du budget et des comptes;
- La dissolution de l'association.

L'Assemblée Générale est ouverte à tous les membres de l'association. Seuls les membres titulaires ont un droit de vote, à condition que leur cotisation ait été réglée au plus tard 8 (huit) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

L'assemblée Générale est convoquée par courrier et/ou courriel à adresser par le Conseil d'Administration aux membres de l'association au moins une quinzaine à l'avance. La convocation contiendra la date, le lieu et l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Art. 13. Assemblée Générale Extraordinaire. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut en tout temps être convoqué par le Conseil d'Administration.

Une Assemblée Générale Extraordinaire devra être convoqué dans le mois qui suit le dépôt au siège de l'association d'une requête portant les signatures d'au moins un tiers des membres de l'association.

Art. 14. Groupes de Travail. Le Conseil d'Administration pourra créer au sein de l'association des groupes de travail qui réuniront, de préférence, des membres de l'association. Il nomme également un directeur du groupe de travail.

Le directeur du groupe de travail est chargé de la définition exacte des objets du groupe de travail et de la composition de ce groupe. Les objets et la composition de ce groupe sont soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

Le directeur du groupe de travail est responsable devant le Conseil d'Administration. Les conclusions du groupe de travail sont soumises à l'approbation du Conseil d'Administration.

Chapitre IV. Les comptes

Art. 15. Le Conseil d'Administration soumettra à l'approbation de l'Assemblée Générale le compte des recettes et des dépenses de l'exercice précédent.

L'exercice commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de cette même année.

Art. 16. L'Assemblée Générale élira annuellement 2 (deux) réviseurs de caisse, ainsi que leurs suppléants. Ceux-ci feront rapport sur l'emploi des fonds fait par le Conseil d'Administration et par les collèges des groupes de travail.

Chapitre V. Les modifications des statuts

Art. 17. L'Assemblée Générale Extraordinaire décide des modifications de statuts. Cependant elle ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une deuxième Assemblée sera convoquée dans le mois. Celle-ci pourra délibérer quel que soit le nombre de membre présent.

Chapitre VI. La dissolution et la Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de l'association pour quelque cause que ce soit, l'avoir de l'association, après acquittement des dettes, est attribué à une association à des activités similaires ou une ONG.

L'Assemblée Générale ne peut valablement décider de la dissolution de l'association, si les deux tiers de ses membres ne sont pas présents et si cette dissolution n'est pas votée avec une majorité des deux tiers des voix présentes. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, une seconde Assemblée Générale convoquée dans le mois, pourra délibérer quel que soit le nombre de membres présents.

Chapitre VII. Dispositions finales

Art. 19. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, sont applicables à tous les cas non prévus par les présents statuts.

Les signataires:

Birgen Jean, Président;

Thoma Jean-Marie, Vice-Président;

Weyrich Frank, Vice-Président;

Wagner Nadine, Secrétaire;

Gentilini Georges, Trésorier;

Bosseler Ric, Membre du Conseil;

Conte Gilbert, Membre du Conseil;

Felten Marco, Membre du Conseil;

Frechen Bernard, Membre du Conseil;

Kieffer Tom, Membre du Conseil;

Kirsch Christian, Membre du Conseil;

Kremer Guy, Membre du Conseil;

Pavan Raymond, Membre du Conseil;

Roedseth John, Membre du Conseil;

Sunnen Philippe, Membre du Conseil;

Felten Marcel, Réviseur de Caisse;

Quaresimin Dino, Réviseur de Caisse.

Signatures.

Référence de publication: 2008020756/8602/191.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10620. - Reçu 559 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2008.

Bartol Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 117.243.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008021571/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10711. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

S.I.F.T., Société Immobilière du Fort Thüngen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 17.756.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008020993/3788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00155. - Reçu 0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2008.

S.I.F.T., Société Immobilière du Fort Thüngen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 17.756.

Le bilan au 31 décembre 1998 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008020995/3788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00154. - Reçu 0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2008.

Rubus International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 362.100,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 117.513.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth of November.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

(1) KKR MILLENNIUM FUND (OVERSEAS), Limited Partnership, a limited partnership governed by the laws of Alberta, Canada, with registered office at c/o EESON WOOLSTENCROFT, LP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta, T2P 2T5, Canada, hereby represented by Mr Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 12, 2007;

(2) THE NORTHWESTERN MUTUAL LIFE INSURANCE COMPANY, a company incorporated in Wisconsin, United States of America, with registered office at 720 E. Wisconsin Ave., Milwaukee, WI 53202-4797, United States of America, hereby represented by Mr Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 14th, 2007;

(3) KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership governed by the laws of Alberta, Canada, with registered office at c/o EESON WOOLSTENCROFT, LP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta, T2P 2T5, Canada, hereby represented by Mr Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 12, 2007;

(4) KFN CO-INVEST HOLDINGS, L.P., a Delaware limited partnership, with registered office at c/o THE CORPORATION TRUST CENTER, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, United States of America, hereby represented by Mr Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 12, 2007;

(5) TCW/CRESCENT MEZZANINE PARTNERS IV (CAYMAN), LTD., an exempt limited liability company incorporated in the Cayman Islands, with registered office at OGIER FIDUCIARY SERVICES (CAYMAN) LIMITED, Queensgate House, South Church Street, P.O. Box 1234 GT, George Town, Grand Cayman registered under number OG-167346, hereby represented by Mr Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 14th, 2007;

(6) TCW/CRESCENT MEZZANINE PARTNERS IVB (CAYMAN), LTD., an exempt limited liability company incorporated in the Cayman Islands, with registered office at OGIER FIDUCIARY SERVICES (CAYMAN) LIMITED, Queensgate House, South Church Street, P.O. Box 1234 GT, George Town, Grand Cayman registered under number OG-167353, hereby represented by Mr Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 14th, 2007;

(7) A. Maurice Myers, having a professional address at 218 Kaalawai Place, Honolulu, HI, 96816, United States of America, hereby represented by Mr Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 13th, 2007;

(8) BIS MPP LIMITED, a limited corporation incorporated in Australia (state of Victoria) and registered under number ACN 120 480 444, acting as trustee of BIS SENIOR MPP TRUST, a trust formed under the laws of Victoria, hereby represented by Mr Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 14, 2007;

(9) Mr Robert Lewin, residing professionally at 25/F, AIG Tower, 1 Connaught Road, Central, Hong Kong, hereby represented by Mr Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 12, 2007;

(10) Mr Justin Reizes, residing professionally at 25/F, AIG Tower, 1 Connaught Road, Central, Hong Kong, hereby represented by Mr Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 12, 2007;

(11) KKR PARTNERS (INTERNATIONAL), Limited Partnership, a partnership organised under the laws of Alberta, Canada, having its registered office at c/o EESON WOOLSTENCROFL LLP 500,603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, hereby represented by Mr Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 12, 2007;

being hereafter collectively referred to as the «Shareholders»,

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The Shareholders declare that they are the sole shareholders of RUBUS INTERNATIONAL S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having a share capital of three hundred fifty-eight thousand eight hundred euro (EUR 358,800.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117.513, and incorporated by a deed of the undersigned notary of June 22, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of September 1, 2006 under number 1656 (the «Company»). The articles of incorporation have lastly been amended by a deed of the undersigned notary of August 17, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the Company's issued capital by an amount of four thousand two hundred and seventy-five euro (EUR 4,275.-) so as to raise it from its current amount of three hundred fifty-eight thousand eight hundred euro (EUR 358,800.-) divided into fourteen thousand three hundred and fifty-two (14,352) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to three hundred sixty-three thousand and seventy-five euro (EUR 363,075.-) divided into fourteen thousand five hundred and twenty-three (14,523) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2 To issue one hundred and seventy-one (171) new shares so as to raise the number of shares from fourteen thousand three hundred and fifty-two (14,352) shares to fourteen thousand five hundred and twenty-three (14,523) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the shareholders resolving on the proposed capital increase.

3 To accept the subscription of these newly issued shares by PERMANENT INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, acting as trustee of BIS MANAGEMENT TRUST, acting in capacity of subscriber and their payment in cash together with a share premium.

4 To reduce the corporate capital of the Company by an amount of nine hundred and seventy-five euro (EUR 975.-) so as to reduce it from its then current amount of three hundred sixty-three thousand and seventy-five euro (EUR 363,075.-) divided into fourteen thousand five hundred and twenty-three (14,523) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to three hundred sixty-two thousand one hundred euro (EUR 362,100.-) divided into fourteen thousand four hundred and eighty-four (14,484) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

5 To approve the redemption of thirty-nine (39) shares for a total price of nine hundred and seventy-five euro (EUR 975.-).

6 To acknowledge the acceptance of the proposed redemption of thirty-nine (39) shares owned by BIS MPP LIMITED, acting as trustee of BIS SENIOR MPP TRUST to become effective at the time of the Shareholders' meeting and to further acknowledge the intention of the other shareholders not to offer their shares in the Company to such redemption.

7 To approve the cancellation of thirty-nine (39) shares so redeemed.

8 To set the amount of the Company's capital at three hundred sixty-two thousand one hundred euro (EUR 362,100.-) represented by fourteen thousand four hundred and eighty-four (14,484) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

9 To amend article 5 of the articles of Incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under the above items.

10 To confer all and any powers to each manager of the Company in order to implement the capital reduction hereinabove proposed.

11 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions, each time unanimously adopted:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the Company's issued capital by an amount of four thousand two hundred and seventy-five euro (EUR 4,275.-) so as to raise it from its current amount of three hundred fifty-eight thousand eight hundred euro (EUR 358,800.-) divided into fourteen thousand three hundred and fifty-two (14,352) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to three hundred sixty-three thousand and seventy-five euro (EUR 363,075.-) divided into fourteen thousand five hundred and twenty-three (14,523) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The Shareholders acknowledge the waiver by each of the Shareholders of its preferential subscription rights, if any.

The Shareholders resolve to issue, with immediate effect, one hundred and seventy-one (171) new shares so as to raise the number of shares from fourteen thousand three hundred and fifty-two (14,352) shares to fourteen thousand five hundred and twenty-three (14,523) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the date hereof.

Subscription

There now appeared PERMANENT INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, a limited corporation incorporated in Australia (state of New South Wales) and registered under number ACN 003 278 831, acting as trustee of BIS MANAGEMENT TRUST, a trust formed under the laws of Victoria (Australia), represented by Mr Jean-Paul Spang, prenamed, by virtue of a proxy given on November 14, 2007.

PERMANENT INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, acting as trustee of BIS MANAGEMENT TRUST, declared to subscribe for one hundred and seventy-one (171) new shares of the Company and to fully pay up for such new shares for an amount of four thousand two hundred and seventy-five euro (EUR 4,275.-) together with a share premium of one thousand two hundred and eighty-five euro seventy-four cents (EUR 1,285.74) and to make payment in full for such new shares and the share premium by a contribution in cash in an aggregate amount of five thousand five hundred and sixty euro seventy-four cents (EUR 5,560.74).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Third resolution

The Shareholders resolve to accept the subscription of one hundred and seventy-one (171) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each by PERMANENT INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, acting as trustee of BIS MANAGEMENT TRUST, together with the payment in full of each of these newly issued shares as described hereinabove and resolve to allocate the one hundred and seventy-one (171) new shares to PERMANENT INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, acting as trustee of BIS MANAGEMENT TRUST.

Fourth resolution

The Shareholders acknowledge that the Company's interim financial statements as of November 12, 2007, which shall remain annexed hereto, show sufficient available funds currently booked in the Company's account so that the proposed redemption of shares shall not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the Company's subscribed capital and the Company's reserves which may not be distributed under Luxembourg laws and/or the articles of incorporation of the Company.

The Shareholders resolved to reduce the corporate capital of the Company by an amount of nine hundred and seventy-five euro (EUR 975.-) so as to reduce it from its then current amount of three hundred sixty-three thousand and seventy-five euro (EUR 363,075.-) divided into fourteen thousand five hundred and twenty-three (14,523) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to three hundred sixty-two thousand one hundred euro (EUR 362,100.-) divided into fourteen thousand four hundred and eighty-four (14,484) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Fifth resolution

The Shareholders resolved to approve the redemption of thirty-nine (39) shares for a total price of nine hundred and seventy-five euro (EUR 975.-).

Sixth resolution

The Shareholders resolved to acknowledge the acceptance of the proposed redemption of thirty-nine (39) shares owned by BIS MPP LIMITED, acting as trustee of BIS SENIOR MPP TRUST, which redemption shall therefore become effective at the time of the present shareholders' meeting and to further acknowledge the intention of the other shareholders not to offer their shares in the Company to such redemption.

Seventh resolution

The Shareholders resolved to approve the cancellation of the thirty-nine (39) shares so redeemed.

Eighth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolved to set the amount of the Company's capital at three hundred sixty-two thousand one hundred euro (EUR 362,100.-) represented by fourteen thousand four hundred and eighty-four (14,484) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Ninth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5, first paragraph of the Company's articles of incorporation, which shall forthwith read as follows:

« **Art. 5. Capital. (1st paragraph).** The share capital of the Company is set at three hundred sixty-two thousand one hundred euro (EUR 362,100.-) divided into fourteen thousand four hundred and eighty-four (14,484) shares, with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.»

Tenth resolution

The Shareholders resolved to confer all and any powers to any Manager in order to implement the above resolutions.

Any said Manager is notably entitled and authorised to make the reimbursement and the repayment to BIS MPP LIMITED, acting as trustee of BIS SENIOR MPP TRUST by payment in cash, to fix the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the Shareholders, represented as above mentioned, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same Shareholders and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the Shareholders, represented by their above mentioned attorneys-in-fact, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

(1) KKR MILLENNIUM FUND (OVERSEAS), Limited Partnership, une limited partnership régie par le droit de l'Alberta, Canada, ayant son siège social au c/o EESON WOOLSTENCROFT, LP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta, T2P 2T5, Canada, représentée par Monsieur Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 12 novembre 2007;

(2) THE NORTHWESTERN MUTUAL LIFE INSURANCE COMPANY, une société constituée au Wisconsin, ayant son siège social au 720 E. Wisconsin Ave., Milwaukee, WI 53202-4797, Etats-Unis d'Amérique, représentée par Monsieur Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 14 novembre 2007;

(3) KKR EUROPEAN FUND II, Limited Partnership, une limited partnership régie par le droit de l'Alberta, Canada, ayant son siège social au c/o EESON WOOLSTENCROFT, LP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta, T2P 2T5, Canada, représentée par Monsieur Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 12 novembre 2007;

(4) KFN CO-INVEST HOLDINGS, L.P., une limited liability company régie par le droit du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au c/o THE CORPORATION TRUST CENTER, 1209 Orange Street, Wilmington, Conté de New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, représentée par Monsieur Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 12 novembre 2007;

(5) TCW/CRESCENT MEZZANINE PARTNERS IV (CAYMAN), LTD., une société régie par le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au OGIER FIDUCIARY SERVICES (CAYMAN) LIMITED, Queensgate House, South Church Street,

P.O. Box 1234 GT, George Town, Grand Cayman et enregistrée sous le numéro OG-167346, représentée par Monsieur Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 14 novembre 2007;

(6) TCW/CRESCENT MEZZANINE PARTNERS IVB (CAYMAN), LTD., une société régie par le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social OGIER FIDUCIARY SERVICES (CAYMAN) LIMITED, Queensgate House, South Church Street, P.O. Box 1234 GT, George Town, Grand Cayman, et enregistrée sous le numéro OG-167353, représentée par Monsieur Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 14 novembre 2007;

(7) Monsieur A. Maurice Myers, avec adresse professionnelle à 218 Kaalawai Place, Honolulu, HI, 96816, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Monsieur Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 13 novembre 2007;

(8) BIS MPP LIMITED, une limited corporation constituée en Australie (état de Victoria) et enregistrée sous le n° ACN 120 480 444, agissant en sa qualité de trustee de BIS SENIOR MPP TRUST, un trust régi par les lois de l'état de Victoria, représentée par Monsieur Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 14 novembre 2007;

(9) Monsieur Robert Lewin, avec adresse professionnelle à 25/F, AIG Tower, 1 Connaught Road, Central, Hong Kong, représenté par Monsieur Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 12 novembre 2007;

(10) Monsieur Justin Reizes, avec adresse professionnelle à 25/F, AIG Tower, 1 Connaught Road, Central, Hong Kong, représenté par Monsieur Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 12 novembre 2007;

(11) KKR PARTNERS (INTERNATIONAL), LIMITED PARTNERSHIP, une limited partnership régie par le droit de l'Alberta, Canada, ayant son siège social c/o EESON & WOOLSTENCROFT LLP, Suite 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, représentée par Monsieur Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 12 novembre 2007.

étant ci-après collectivement dénommés les «Associés».

I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Les Associés déclarent qu'ils sont les seuls associés de RUBUS INTERNATIONAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de trois cent cinquante-huit mille huit cents euros (EUR 358.800,-), immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 117.513 (la «Société»), et constituée par un acte du notaire soussigné le 22 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 1^{er} septembre 2006 sous le numéro 1656. Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés par un acte du notaire soussigné le 17 août 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. Les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital souscrit de la Société de quatre mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 4.275,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent cinquante-huit mille huit cents euros (EUR 358.800,-) divisé en quatorze mille trois cent cinquante-deux (14.352) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à trois cent soixante-trois mille soixante-quinze euros (EUR 363.075,-) divisé en quatorze mille cinq cent vingt-trois (14.523) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

2 Emission de cent soixante et onze (171) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de quatorze mille trois cent cinquante-deux (14.352) parts sociales à quatorze mille cinq cent vingt-trois (14.523) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la société à partir du jour de la décision prise par les associés de l'augmentation de capital proposée.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par PERMANENT INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, agissant en qualité de trustee pour BIS MANAGEMENT TRUST, agissant en qualité de souscripteur, par apport en espèces avec paiement d'une prime d'émission.

4 Réduction du capital social de la Société d'un montant de neuf cent soixante-quinze euros (EUR 975,-) afin de le porter de son montant de trois cent soixante-trois mille soixante-quinze euros (EUR 363.075,-) divisé en quatorze mille cinq cent vingt-trois (14.523) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à trois cent soixante-deux mille cent euros (EUR 362.100,-) divisé en quatorze mille quatre cent quatre-vingt-quatre (14.484) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

5 Rachat de trente-neuf (39) parts sociales pour un prix total de neuf cent soixante-quinze euros (EUR 975,-).

6 Reconnaissance de l'acceptation du rachat proposé de trente-neuf (39) parts sociales détenues par BIS MPP LIMITED, agissant en sa qualité de trustee de BIS SENIOR MPP TRUST, devenant effectif lors de l'assemblée générale des associés et reconnaissance de l'intention des autres associés de ne pas offrir leurs parts sociales dans la Société au rachat.

7 Approbation de l'annulation des trente-neuf (39) parts sociales ainsi rachetées.

8 Fixation du capital souscrit de la Société à un montant de trois cent soixante-deux mille cent euros (EUR 362.100,-) divisé en quatorze mille quatre cent quatre-vingt-quatre (14,484) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

9 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus devant être adoptées.

10 Délégation de tous pouvoirs à chaque Gérant pour l'exécution de la réduction de capital ci-dessus proposée.

11 Divers.

ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes adoptées à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital souscrit de la Société de quatre mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 4.275,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent cinquante-huit mille huit cents euros (EUR 358.800,-) divisé en quatorze mille trois cent cinquante-deux (14.352) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à trois cent soixante-trois mille soixante-quinze euros (EUR 363.075,-) divisé en quatorze mille cinq cent vingt-trois (14.523) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Deuxième résolution

Les Associés constatent la renonciation par chacun des Associés de leur droit préférentiel de souscription, pour autant qu'il en est.

Les Associés décident d'émettre cent soixante et onze (171) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de quatorze mille trois cent cinquante-deux (14.352) parts sociales à quatorze mille cinq cent vingt-trois (14.523) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la société à partir du jour de la présente.

Souscription

PERMANENT INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, une limited corporation constituée en Australie (état de Victoria) et enregistrée sous le n° ACN 003 278 831, agissant en sa qualité de trustee de BIS MANAGEMENT TRUST, un trust régi par les lois de l'état de Victoria (Australie), se présente, représentée par Monsieur Jean-Paul Spang, pré-ommé, agissant en vertu d'une procuration donnée le 14 novembre 2007.

PERMANENT INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, agissant en qualité de trustee pour BIS MANAGEMENT TRUST, déclare souscrire à cent soixante et onze (171) nouvelles parts sociales de la Société pour un montant de quatre mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 4.275,-), ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de mille deux cent quatre-vingt-cinq euros soixante-quatorze cents (EUR 1.285,74) et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en espèces d'un montant total de cinq mille cinq cent soixante euros soixante-quatorze cents (EUR 5.560,74).

La preuve de ces paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Troisième résolution

Les Associés décident d'accepter la souscription de cent soixante et onze (171) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), par PERMANENT INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, agissant en qualité de trustee pour BIS MANAGEMENT TRUST, et de libérer entièrement chaque nouvelle part sociale comme indiqué ci-dessus et d'attribuer ces cent soixante et onze (171) nouvelles parts sociales à PERMANENT INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, agissant en qualité de trustee pour BIS MANAGEMENT TRUST.

Quatrième résolution

Les Associés constatent que les comptes intérimaires de la Société au 12 novembre 2007, qui resteront joints aux présentes, montrent suffisamment de réserves disponibles actuellement inscrites dans les livres comptables de la Société afin que le rachat proposé de parts sociales n'ait pas pour effet que l'actif net devienne inférieur au capital souscrit augmenté des réserves indisponibles aux termes de loi et/ou des statuts de la Société.

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de neuf cent soixante-quinze euros (EUR 975,-) afin de le porter de son montant actuel de trois cent soixante-trois mille soixante-quinze euros (EUR 363.075,-) divisé en quatorze mille cinq cent vingt-trois (14.523) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à trois cent soixante-deux mille cent euros (EUR 362.100,-) divisé en quatorze mille quatre cent quatre-vingt-quatre (14.484) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Cinquième résolution

Les Associés décident d'approuver le rachat de trente-neuf (39) parts sociales pour un prix total de neuf cent soixante-quinze euros (EUR 975,-).

Sixième résolution

Les Associés décident de prendre acte de l'acceptation du rachat proposé de trente-neuf (39) parts sociales détenues par BIS MPP LIMITED, agissant en sa qualité de trustee de BIS SENIOR MPP TRUST, lequel devient dès lors effectif lors

de la présente assemblée générale des associés et de prendre acte de l'intention des autres associés de ne pas offrir au rachat leurs parts sociales dans la Société.

Septième résolution

Les Associés décident d'approuver l'annulation des trente-neuf (39) parts sociales ainsi rachetées.

Huitième résolution

Les Associés décident de fixer le capital de la Société à un montant de trois cent soixante-deux mille cent euros (EUR 362.100,-) divisé en quatorze mille quatre cent quatre-vingt-quatre (14.484) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Neuvième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social (1^{er} alinéa).** Le capital souscrit de la Société est fixé à trois cent soixante-deux mille cent euros (EUR 362.100,-), divisé en quatorze mille quatre cent quatre-vingt-quatre (14.484) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Dixième résolution

Les Associés décident de déléguer à tous Gérants tous pouvoirs pour mettre en œuvre les résolutions ci-dessus adoptées.

Tout Gérant est notamment autorisé et mandaté à effectuer le remboursement du capital à BIS MPP LIMITED, agissant en sa qualité de trustee de BIS SENIOR MPP TRUST par voie de paiement en espèces, à fixer la date et toutes autres modalités de ce paiement, et à prendre toute autre mesure nécessaire et utile en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des Associés, tels que représentés ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes Associés, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux Associés représentés par leurs mandataires prémentionnés, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. P. Spang, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, LAC/2007/36106. — Reçu 55,61 euros.

Le receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008021532/5770/348.

(080019791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

ACL Property Three S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 114.201.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008021573/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10713. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Holdun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 55.565.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008021574/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10714. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Holdun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 55.565.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008021575/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10715. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Lesiface S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 13.494.

Fomaxx, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 70.664.

Dokos S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 51.734.

Piroc S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 88.743.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

LESIFACE S.A. (RCS B. 13.494)

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, dénoncé le 8 avril 2004

FOMAXX s.à.r.l (RCS B. 70.664)

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, dénoncé le 1^{er} avril 2004

DOKOS S.A. (RCS B. 51.734)

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, dénoncé le 8 juin 2004

PIROC S.A. (RCS B. 88.743)

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, dénoncé le 8 juin 2004

Par jugements rendus en date du 10 janvier 2008, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation des sociétés suivantes:

LESIFACE S.A.

FOMAXX s.à.r.l.

DOKOS S.A.

PIROC S.A

Ces mêmes jugements ont nommé Juge-commissaire Monsieur Gilles Mathay et ont désigné comme liquidateur M^e Sevinc Guvence, avocat à la Cour, demeurant à L-2016 Luxembourg, 11, av. Guillaume.

Pour extrait conforme

M^e S. Guvence

Le liquidateur

Référence de publication: 2008022100/8637/43.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01615. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01617. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01619. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01622. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

(080020571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

(080020572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

(080020573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Fomaxx I.P.A. Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

R.C.S. Luxembourg B 52.186.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

FOMAXX I.P.A HOLDING S.C.A (RCS B. 52.186)

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, dénoncé le 1^{er} avril 2004

Par jugement rendu en date du 24 janvier 2008, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société suivante

FOMAXX I.P.A HOLDING S.C.A

Ce même jugement a nommé Juge-commissaire Monsieur Gilles Mathay et a désigné comme liquidateur M^e Sevinc Guvence, avocat à la Cour, demeurant à L-2016 Luxembourg, 11, av. Guillaume.

Pour extrait conforme

M^e S. Guvence

Le liquidateur

Référence de publication: 2008022099/8637/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01627. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01629. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

European Performance Fibers Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.054.875,00.

Siège social: L-4902 Bascharage, Zone Industrielle de Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 104.705.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008022004/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01045. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

819 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 105.323.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008022003/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01044. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

LNR Euro CMBS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 89.169.

Les comptes annuels au 31 novembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Ph. Williams

Gérant

Référence de publication: 2008022002/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL01888. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Corning Ventures S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.318.980.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 130.453.

Extrait rectificatif de l'extrait déposé le 24 septembre 2007 sous le référence L070128627.05

I - Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales en date du 7 août 2007, signé sous seing privé entre CORNING INTERNATIONAL CORPORATION, une société constituée et existante selon les lois de l'état du Delaware (Etats-Unis d'Amérique) ayant son siège administratif au One Riverfront Plaza Corning, New York 14831, Etats-Unis d'Amérique enregistrée sous le numéro 0635810 (CORNING INTERNATIONAL CORPORATION), et CORNING FINANCE CAYMAN Ltd, une société constituée et existante selon les lois des Iles Caïman ayant son siège social à Maples et Calder, PO Box 309 G.T., Uglund House, South Church Street, Grand Cayman, Iles Caïman, (CORNING FINANCE CAYMAN Ltd), que:

la totalité des un milliard trois cent dix-huit millions neuf cent quatre-vingt mille (1.318.980.000) parts sociales de la Société soit un milliard cent quatre-vingt-sept millions soixante-six mille (1.187.066.000) parts sociales de catégorie A et cent trente et un millions neuf cent quatorze mille (131.914.000) parts sociales de catégorie B de la Société ont été transférées de CORNING INTERNATIONAL CORPORATION à CORNING FINANCE CAYMAN Ltd.

II - Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales en date du 8 août 2007, signé sous seing privé entre CORNING FINANCE CAYMAN Ltd, une société constituée et existante selon les lois des Iles Caïman ayant son siège social à Maples et Calder, PO Box 309 G.T., Uglund House, South Church Street, Grand Cayman, Iles Caïman, (CORNING FINANCE CAYMAN Ltd) et CORNING FINANCE LUXEMBOURG S.à.r.l. (la CORNING FINANCE LUXEMBOURG S.à.r.l.), une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118-156, que:

huit cent quatre-vingt-cinq millions cinquante-huit mille deux cent quatre-vingt-trois (885.058.283) parts sociales de catégorie A et cent trente et un millions neuf cent quatorze mille (131.914.000) parts sociales de catégorie B de la Société ont été transférées de CORNING FINANCE CAYMAN Ltd à CORNING FINANCE LUXEMBOURG S.à.r.l.

Par conséquent, les parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

CORNING FINANCE CAYMAN Ltd:

- trois cent deux millions soixante sept mille sept cent dix sept (302.007.717) parts sociales de catégorie A;

CORNING FINANCE LUXEMBOURG S.à.r.l.:

- huit cent quatre-vingt-cinq millions cinquante-huit mille deux cent quatre-vingt-trois (885.058.283) parts sociales de catégorie A;

- cent trente et un millions neuf cent quatorze mille (131.914.000) parts sociales de catégorie B.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008022165/556/42.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM05207. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

**I Leoni S.A., Société Anonyme,
(anc. Gicef S.A. Holding).**

Siège social: L-4734 Pétange, 32, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 50.514.

L'an deux mille huit, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GICEF S.A. HOLDING avec siège social à L-2314 Luxembourg, 2A, Place de Paris, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 50.514, constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} mars 1995, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations n° 293 en date du 26 juin 1995.

L'Assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Madame Luisa Vicioso de Carvalho Nieve, serveuse, demeurant à Bettembourg, 12, rue du Coin,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida Muhovic, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Filipe Carvalho Faria, serveur, demeurant à L-3219 Bettembourg, 12, rue du Coin.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société de Luxembourg à Pétange et modification du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2) Fixation du siège social.

3) Changement de dénomination et modification du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

4) Modification de l'objet social de la société et modification de l'article deux des statuts.

5) Constatation que la société perd le bénéfice fiscal des sociétés anonymes holding.

6) Démission de trois administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes de la prédite société, avec décharge à leur accorder pour l'accomplissement de leurs mandats.

7) Nomination de trois nouveaux administrateurs, d'un administrateur-délégué et d'un commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

8) Engagement de la société vis-à-vis des tiers.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du Bureau et le notaire instrumentant sera enregistrée avec le présent.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg à Pétange et de modifier par conséquent le deuxième alinéa de l'article un des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (deuxième alinéa). Le siège social est établi à Pétange.
(Le reste sans changement.)

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-4734 Pétange, 32, avenue de la Gare.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société et décide par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (premier alinéa). Il est formé une société anonyme sous la dénomination de I LEONI S.A.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et décide par conséquent de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de restauration avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Cinquième résolution

De ce qui précède, le notaire instrumentant a expliqué à l'assemblée que la société ayant un objet commercial, elle perd pour l'avenir le bénéfice fiscal des sociétés anonyme holding de la loi du 31 juillet 1929. L'assemblée donne acte au notaire instrumentant de ses explications et déclare en faire son affaire personnelle, de manière que celui-ci ne puisse nullement être inquiété ni recherché à ce sujet pour l'avenir.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter à partir de ce jour les démissions:

a) de leurs fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Alain Roger Rene Menard, directeur de société, demeurant à F-75005 Paris, 20, rue Poliveau.
- Monsieur Maurice Tran, directeur de sociétés, demeurant à Paris 5, 24, rue de la Montagne St. Geneviève.
- Monsieur Gilles Pichon, directeur de sociétés, demeurant à F-91120 Palaiseau, 23, rue de la Vigne de Lozère.

b) de sa fonction d'administrateur-délégué: Monsieur Alain Roger Rene Menard, prédit.

c) de sa fonction de commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE EUROPEENNE S.àr.l, avec siège social à L-2314 Luxembourg, 2A, Place de Paris,
- et leur accorde décharge pour l'accomplissement de leurs mandats.

Septième résolution

L'assemblée générale décide:

a) de nommer comme nouveaux administrateurs à compter de ce jour, pour une durée de six années, à savoir:

- Monsieur Filipe Carvalho Faria, serveur, demeurant à L-3219 Bettembourg, 12, rue du Coin.
- Madame Luisa Vicioso de Carvalho Nieve, serveuse, demeurant à L-3219 Bettembourg, 12, rue du Coin.
- Monsieur Alfio Cuscuna, cuisinier, demeurant à L-5552 Remich, 18, route de Mondorf.

b) de nommer comme administrateur-délégué à compter de ce jour également pour une durée de six années Monsieur Filipe Carvalho Faria, prédit.

c) de nommer dans la fonction de commissaire aux compte à compter de ce jour pour une durée de six années: CABINET COMPTABLE ET FISCAL DU SUD S.A., avec siège social à L-4081 Esch-sur-Alzette, 37, rue Dicks, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 56.464.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle en l'an 2013.

Huitième résolution

L'assemblée confirme que conformément à l'article 6 in fine des statuts vis-à-vis des tiers la société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à huit cent Euros (800,- Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les com-parants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Vicioso de Carvalho Nieve, A. Muhovic, F. Carvalho Faria, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 2008. Relation: EAC/2008/614. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} février 2008.

A. Biel.

Référence de publication: 2008021924/203/103.

(080020426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Fielmann GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 117.718.

Im Jahre zwei tausend sieben, den zwölften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Beck, mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Ist erschienen:

Die Kommanditgesellschaft FIELMANN AUGENOPTIK AG & CO. LUXEMBURG KG, mit Sitz in D-22083 Hamburg, Weidestrasse 118A, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg unter der Nummer A 104311,

hier vertreten durch Herrn Dan Epps, Steuerberater, beruflich ansässig in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 15. November 2007,

welche Vollmacht, von dem Komparenten, handelnd wie vorerwähnt, und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, erklärte, dass sie die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung FIELMANN GmbH ist, mit Sitz in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 117.718 (NIN 2006 2425 092).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar André Schwachtgen, am 30. Juni 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1728 vom 15. September 2006.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf ein hundert tausend Euro (€ 100.000,-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile mit einem Nominalwert von je ein tausend Euro (€ 1.000,-), alle zugeteilt der Kommanditgesellschaft FIELMANN AUGENOPTIK AG & CO. LUXEMBURG KG, vorgeannt.

Alsdann ersuchte die Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie eingangs erwähnt, beschliesst das Gesellschaftskapital um neun hundert tausend Euro (€ 900.000,-) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von ein hundert tausend Euro (€ 100.000,-) auf den Betrag von einer Million Euro (€ 1.000.000,-) zu bringen, durch die Ausgabe von neun hundert (900) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von je ein tausend Euro (€ 1.000,-) und welche wie folgt gezeichnet und eingezahlt werden:

a) acht hundert (800) neue Anteile durch die Gesellschafterin, die Kommanditgesellschaft FIELMANN AUGENOPTIK AG & CO. LUXEMBURG KG, mit Sitz in D-22083 Hamburg, Weidestrasse 118A, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg unter der Nummer A 104311,

welche hier vertreten ist wie vorerwähnt,

und zwar durch Bareinzahlung des Betrages von acht hundert tausend Euro (€ 800.000,-) auf das Gesellschaftskonto der Gesellschaft FIELMANN GmbH.

b) ein hundert (100) neue Anteile durch die von der jetzigen Gesellschafterin zugelassenen neuen Anteilhaberin die Gesellschaft FIELMANN HOLDING BV, mit Sitz in NL-7572ZV Oldenzaal, Dr. Poelstraat 63 C, eingetragen beim Handelsregister De Veluwe en Twente unter der Nummer 34131047,

welche hier vertreten ist durch Herrn Dan Epps, Steuerberater, beruflich ansässig in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 15. November 2007,

welche Vollmacht, von dem Komparenten, handelnd wie vorerwähnt, und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden,

und zwar durch Bareinzahlung des Betrages von ein hundert tausend Euro (€ 100.000,-) auf das Gesellschaftskonto der Gesellschaft FIELMANN GmbH.

Der unterzeichnete Notar erklärt dass der Betrag der Kapitalerhöhung von neun hundert tausend Euro (€ 900.000,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie ihm dies mittels Bankbescheinigung der FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A. nachgewiesen worden ist.

Zweiter Beschluss

Aufgrund der vorhergehenden Kapitalerhöhung wird Artikel 6 der Statuten abgeändert um folgenden Wortlaut zu erhalten:

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million Euro (€ 1.000.000,-), eingeteilt in ein tausend (1.000) Anteile mit einem Nennwert von je ein tausend Euro (€ 1.000,-).

Die Anteile sind wie folgt zugeteilt:

1.- Die Kommanditgesellschaft FIELMANN AUGENOPTIK AG & CO. LUXEMBURG KG, mit Sitz in D-22083 Hamburg, Weidestrasse 118A, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg unter der Nummer A 104311, neun hundert Anteile	900
2.- Die Gesellschaft FIELMANN HOLDING BV , mit Sitz in NL-7572ZV Oldenzaal, Dr. Poelstraat 63 C, eingetragen beim Handelsregister De Veluwe en Twente unter der Nummer 34131047, ein hundert Anteile	100
Total: ein tausend Anteile	1.000

Jeder Geschäftsanteil gewährt ein Stimmrecht bei ordentlichen und ausserordentlichen Hauptversammlungen.

Dritter Beschluss

Die jetzigen Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, nehmen den Rücktritt von Herrn Emmanuel Siregar als Geschäftsführer an und erteilen ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Vierter Beschluss

Zum neuen Geschäftsführer der Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Dr. Stefan Thies, Diplomkaufmann, wohnhaft in D-20149 Hamburg, Oderfelder Strasse 7.

Herr Dieter Faller, Augenoptikermeister, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Hinter den Gärten, 16, wird in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer bestätigt.

Gemäss Artikel 12 der Statuten wird die Gesellschaft in allen Angelegenheiten durch die Unterschrift von zwei Geschäftsführern verpflichtet.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, beschliessen den Sitz der Gesellschaft an folgende Adresse zu verlegen: L-1661 Luxemburg, 9-11, Grand-rue.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Epps, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 14 décembre 2007, ECH/2007/1600. — Reçu 9.000 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 2. Januar 2008.

H. Beck.

Référence de publication: 2008021918/201/85.

(080020444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Europa Régions Magazine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 74.633.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008021968/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02209. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Grossfeld PAP, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 107.683.

L'an deux mille sept, le onze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GROSSFELD PAP S.A., ayant son siège social à L-3327 Crauthem, route de Hellange, Z.I. Im Bruch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 107.683, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 13 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 914 du 20 septembre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel Fondu, employé privé, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Philippe Mersy, employé privé, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Cécile Poncelet, employée privée, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-3327 Crauthem, route de Hellange, Z.I. Im Bruch, à L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.

2. Modification afférente de l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

Le siège social est transféré de L-3327 Crauthem, route de Hellange, Z.I. Im Bruch, à L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.

En conséquence l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1^{er}.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros (650,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Fondu, J.-P. Mersy, C. Poncelet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2007. Relation GRE/2007/5773. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008021916/231/54.

(080020409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Mediation, Mergers & Acquisitions (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 106.628.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008021964/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00084. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Mediation, Mergers & Acquisitions (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 106.628.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008021965/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00086. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

**Craft S.A., Société Anonyme,
(anc. Talons Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 92.190.

Im Jahre zwei tausend acht, den achtzehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitze in Echternach.

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft TALONS LUXEMBOURG S.A. mit Sitz in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 92.190 (NIN 2003 2203 729),

gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 5. März 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 378 vom 8. April 2003,

mit einem Gesellschaftskapital von fünfzig tausend Euro (€ 50.000,-), eingeteilt in zehn tausend (10.000) Aktien mit einem Nennwert von je fünf Euro (€ 5,-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Thierry Hellers, Wirtschaftsberater, beruflich ansässig in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Er beruft zum Schriftführer Frau Juliette Beicht, Privatbeamtin, beruflich ansässig in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

und zum Stimmzähler Herrn Gernot Kos, Wirtschaftsberater, beruflich ansässig in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgende Punkte:

1.- Umwandlung des Gesellschaftsnamen in CRAFT S.A. und dementsprechende Abänderung von Artikel 1 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung CRAFT S.A.

Art. 1. There exists a société anonyme under the name of CRAFT S.A.

2.- Abänderung von Artikel 4 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendwelcher Form an allen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, der Erwerb jedweder Sicherheiten und Rechte durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise sowie der Erwerb von Patenten und Lizenzen, deren Verwaltung beziehungsweise Verwertung. Die Gesellschaft kann Unternehmen an denen sie beteiligt ist jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Sicherheiten gewähren. Die Gesellschaft kann schließlich jede Art von Geschäften abschließen die mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Zweck in Verbindung stehen, ohne jedoch dem spezifischen Steuerstatut gemäß Gesetz vom 31. Juli 1929 betreffend die Holdinggesellschaften zu unterliegen.

Die Gesellschaft kann desweiteren alle Geschäfte kommerzieller, technischer, finanzieller, mobiliarer oder immobilärer Natur tätigen, welche mit ihrem Zweck zusammenhängen oder diesem dienlich sind.

Die Gesellschaft hat ebenfalls zum Zweck den Ankauf und die Inwertsetzung von Immobilien sowie die Wirtschaftsberatung.

Art. 4. The company's purpose is to take participations in any form, in other Luxembourg or foreign enterprises, to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them, to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929 on Holding Companies.

Furthermore the Company can perform all commercial, technical, financial, movable or immovable operations, connected directly or indirectly or which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The company has also as its purpose the purchase and the exploitation of properties as well as the economic advisory.

3.- Abänderung des letzten Satzes von Artikel 7 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 7. letzter Satz. Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates im Rahmen der tagtäglichen Geschäftsführung.

Art. 7. last phrase. The company may be bound by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director for the day-to-day management.

4.- Verlegung des Gesellschaftssitzes an nachstehende Adresse: L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg.

5.- Abberufung von Herrn Robert Becker als Verwaltungsratsmitglied.

6.- a) Bestätigung der Mandate der restlichen Verwaltungsratsmitglieder

b) Ernennung eines neuen Verwaltungsratsmitgliedes sowie des Delegierten des Verwaltungsrates.

7.- Abberufung des bestehenden Kommissars sowie Ernennung des neuen Kommissars.

IV.) Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen registriert zu werden.

V.) Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die zehn tausend (10.000) Aktien mit einem Nennwert von je fünf Euro (€ 5,-) welche das gesamte Kapital von fünfzig tausend Euro (€ 50.000,-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag der Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftsnamen in CRAFT S.A. umzuwandeln und dementsprechend Artikel 1 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung CRAFT S.A.

Art. 1. There exists a société anonyme under the name of CRAFT S.A.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 4 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendwelcher Form an allen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, der Erwerb jedweder Sicherheiten und Rechte durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise sowie der Erwerb von Patenten und Lizenzen, deren Verwaltung beziehungsweise Verwertung. Die Gesellschaft kann Unternehmen an denen sie beteiligt ist jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Sicherheiten gewähren. Die Gesellschaft kann schließlich jede Art von Geschäften abschließen die mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Zweck in Verbindung stehen, ohne jedoch dem spezifischen Steuerstatut gemäß Gesetz vom 31. Juli 1929 betreffend die Holdinggesellschaften zu unterliegen.

Die Gesellschaft kann desweiteren alle Geschäfte kommerzieller, technischer, finanzieller, mobiliarer oder immobilärer Natur tätigen, welche mit ihrem Zweck zusammenhängen oder diesem dienlich sind.

Die Gesellschaft hat ebenfalls zum Zweck den Ankauf und die Verwaltung / Bewirtschaftung von Immobilien sowie die Wirtschaftsberatung.

Art. 4. The company's purpose is to take participations in any form, in other Luxembourg or foreign enterprises, to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them, to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929 on Holding Companies.

Furthermore the Company can perform all commercial, technical, financial, movable or immovable operations, connected directly or indirectly or which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The company has also as its purpose the purchase and the exploitation of properties as well as the economic advisory.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den letzten Satz von Artikel 7 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 7. letzter Satz. Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates im Rahmen der tagtäglichen Geschäftsführung.

Art. 7. last phrase. The company may be bound by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director for the day-to-day management.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz an nachstehende Adresse zu verlegen: L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Herrn Robert Becker als Verwaltungsratsmitglied abzurufen und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Sechster Beschluss

a) Die Generalversammlung beschliesst die Mandate der restlichen Verwaltungsratsmitglieder bis zur Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2013 zu bestätigen.

b) Die Generalversammlung beschliesst zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates zu ernennen, sein Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2013:

Die Aktiengesellschaft G.T. FIDUCIAIRES S.A., in Abkürzung G.T.F. S.A., mit Sitz in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 121.820,

vertreten durch Herrn Thierry Hellers, Wirtschaftsberater, beruflich ansässig in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg, welcher mit der Ausübung dieses Mandates im Namen und für Rechnung der Gesellschaft beauftragt ist.

Zum Delegierten des Verwaltungsrates wird ernannt, sein Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2013:

Herr Thierry Hellers, vorgeannt, welcher die Gesellschaft im Rahmen der tagtäglichen Geschäftsführung durch seine alleinige Unterschrift vertreten kann.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den bestehenden Kommissar abzurufen und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Zum neuen Kommissar wird ernannt, sein Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2013:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES S.à r.l., mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer B 121.917.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. Hellers, J. Beicht, G. Kos, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 22 janvier 2008. Relation: ECH/2008/60. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 25. Januar 2008.

H. Beck.

Référence de publication: 2008021920/201/150.

(080020541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Mc Millan I.T. S.A., Mc Millan Information Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.516.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008021963/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00083. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Intal International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.762.

Constituée sous la dénomination de INTAL INTERNATIONAL N.V. avec siège social à Curaçao (Antilles Néerlandaises),

Le siège social statutaire de la société a été transféré de Curaçao à Luxembourg, la société a adopté la nationalité luxembourgeoise et la forme d'une société anonyme avec effet au 29 décembre 1999, suivant acte dressé par M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 14 mars 2000, publié au Mémorial C n° 642 du 8 septembre 2000.

Modification

Le bilan modifié au 31 décembre 2005 a été enregistré à Luxembourg le 19 mars 2007 auprès de l'administration de l'enregistrement sous la référence: LSO CC/04120, et a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007 sous la référence L070040563.01.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTAL INTERNATIONAL S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008022018/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07133. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Xademu Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 26.761.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

XADEMU LUXEMBOURG HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008022017/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00136. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

RZ Locations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6225 Altrier, Kraeizenhicht.
R.C.S. Luxembourg B 97.524.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008021967/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00089. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Stiana Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 132.450.

In the year two thousand seven, on the twenty-eighth of December.

Before Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1- CELMUS INVESTMENTS LIMITED, a company organized under the laws of Cyprus, with registered office at 5, Agiou Pavlou, Ledra House Agios Andreas, CY-PC 1105, Nicosia, Cyprus, registered under the number 194010,

hereby represented by Mrs Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy given under private seal on December 28th, 2007.

2.- ROMAINE HOLDINGS LIMITED, a company organized under the laws of Gibraltar, with registered office at 50 Town Range, Suites 7b&8b, Gibraltar, registered under the number 98831,

hereby represented by Mrs Peggy Simon, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on December 28th, 2007.

Which proxies signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as said before, declared and requested the notary to act:

- That the private limited company STIANA DEVELOPMENT S.à r.l. with registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, under the number B 132.450 (NIN 2007 2450 567) has been incorporated by deed of the undersigned notary, on the 3rd of October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2562 on the 10th of November 2007.

It results from a share purchase agreement from December 27th, 2007, that the appearing parties, represented as said before, have become the shareholders of the company STIANA DEVELOPMENT S.à r.l.,

a copy of the said purchase agreement, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-), represented by one hundred twenty-five thousand (125,000) shares of ten Cents (€ 0.10), each, attributed to the shareholders as follows:

1- CELMUS INVESTMENTS LIMITED, prenamed, sixty-two thousand five hundred shares	62,500
2.- ROMAINE HOLDINGS LIMITED, prenamed, sixty-two thousand five hundred shares	62,500
Total: one hundred twenty-five thousand shares	125,000

The appearing parties, represented as said before, have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders, represented as said before, decide to transfer the registered office from Luxembourg to Schuttrange and therefore to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 5. (paragraph 1). The registered office is established in Schuttrange.

Second resolution

The shareholders, represented as said before, decide to fix the address of the company as follows: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Third resolution

The shareholders, represented as said before, decide to revoke the existing managers of the company and grant them discharge for the carrying out of their mandate.

Fourth resolution

The shareholders, represented as said before, decide to appoint as new managers of the company for an unlimited period:

- Mr Nicolaas Johannes Alexander Van Zeeland, private employee, professionally residing in L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
- Mrs Michelle Marie Carvill, private employee, professionally residing in L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

The company will be validly bound by the joint signatures of the two managers.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1- CELMUS INVESTMENTS LIMITED, société de droit du Chypre, ayant son siège social à 5, Agiou Pavlou, Ledra House Agios Andreas, CY-PC 1105, Nicosia, Chypre, immatriculée sous le numéro 194010,

ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 28 décembre 2007.

2.- ROMAINE HOLDINGS LIMITED, société de droit du Gibraltar, ayant son siège social à 50 Town Range, Suites 7b&8b, Gibraltar, immatriculée sous le numéro 98831,

ici représentée par Madame Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 28 décembre 2007,

lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée STIANA DEVELOPMENT S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 132.450 (NIN 2007 2450 567) a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2562 du 10 novembre 2007.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 27 décembre 2007 que les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, sont devenues les associés de la société STIANA DEVELOPMENT S.à r.l.

une copie de ladite cession de parts, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Que le capital social de la société s'élève au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de dix cents (€ 0,10) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- CELMUS INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, soixante-deux mille cinq cents parts sociales	62.500
2.- ROMAINE HOLDINGS LIMITED, préqualifiée, soixante-deux mille cinq cents parts sociales	62.500
Total: cent vingt-cinq mille parts sociales	125.000

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées, représentées comme dit ci-avant, décident de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Schuttrange et par conséquent de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (paragraphe 1^{er}). Le siège social est établi à Schuttrange.

Deuxième résolution

Les associées, représentées comme dit ci-avant, décident de fixer l'adresse de la société comme suit: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Troisième résolution

Les associées, représentées comme dit ci-avant, décident de révoquer les gérants existants de la société et leur accordent décharge pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

Les associées, représentées comme dit ci-avant, décident de nommer comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Nicolaas Johannes Alexander Van Zeeland, employé privé, demeurant professionnellement à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

- Madame Michelle Marie Carvill, employée privée, demeurant professionnellement à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

La société est valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Simon, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 31 décembre 2007. Relation: ECH/2007/1767. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 janvier 2008.

H. Beck.

Référence de publication: 2008021917/201/122.

(080020432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Bersy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 55.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008021998/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00545. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Simandir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.089.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SIMANDIR S.A.

Signature

Référence de publication: 2008021997/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01039. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

**Truck International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Orten S.à r.l.).**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, An de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 119.156.

Im Jahre zwei tausend sieben, den dreizehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Sind erschienen:

1.- Die Gesellschaft R.O. FAHRZEUG-SERVICE VERWALTUNGS-GmbH, mit Sitz in D-39231 Schoppsdorf, Gewerbegebiet «Am Fläming», Heidestrasse 4, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Stendal unter der Nummer HRB 1522.

2.- Frau Gisela Marion Orten, geborene Petry, Kauffrau, wohnhaft in D-54470 Bernkastel-Kues, Hauptstrasse 156.

Welche Komparenten hier vertreten sind durch Herrn Helge Stoffels, Steuerfachangestellter, wohnhaft in D-54343 Föhren, Müllenburg 35, aufgrund von zwei Vollmachten unter Privatschrift vom 13. Dezember 2007.

Welche Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, dem unterzeichneten Notar erklärten dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ORTEN S.à r.l. sind, mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 10, An de Längten, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 119.156 (NIN 2006 2433 516).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Jean Seckler, mit dem Amtswohnsitz in Junglinster, in Ersetzung seines verhinderten Kollegen Notar Henri Beck, mit dem Amtssitz in Echternach, am 6. September 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2037 vom 31. Oktober 2007.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-) beläuft, aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünf und zwanzig Euro (€ 125,-), welche zugeteilt sind wie folgt:

1.- Die Gesellschaft R.O. FAHRZEUG-SERVICE VERWALTUNGS-GmbH, vorgeannt, fünfundsiebzig Anteile . .	75
2.- Frau Gisela Marion Orten, geborene Petry, vorgeannt, fünfundzwanzig Anteile	25
Total: ein hundert Anteile	100

Alsdann haben die Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

Einzigter Beschluss

Die Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, beschliessen den Gesellschaftsnamen in TRUCK INTERNATIONAL S.à r.l. umzuwandeln.

Artikel 2 der Statuten wird demzufolge abgeändert um folgenden Wortlaut zu erhalten:

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung TRUCK INTERNATIONAL S.à r.l.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Stoffels, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 19 décembre 2007. Relation: ECH/2007/1632. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 22. Januar 2008.

H. Beck.

Référence de publication: 2008021919/201/47.

(080020550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

ENB Topco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.883.

In the year two thousand and seven, on the twenty-second of November.

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PERMIRA IV L.P. 2, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, PERMIRA IV MANAGERS L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner PERMIRA IV MANAGERS LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

here represented by Raymond Thill, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey on 22 November 2007.

P4 Co-INVESTMENT LP., acting by its general partner PERMIRA IV G.P. L.P., acting by its general partner PERMIRA IV GP LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

here represented by Raymond Thill, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey on 22 November 2007.

PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, acting by its nominee PERMIRA NOMINEES LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

here represented by Raymond Thill, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey on 22 November 2007.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole partners of ENB TOPCO 2 S.à r.l., (hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.883, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 25 June 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 28 September 2007. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The partners decide to change the currency of the share capital of the Company from Euro to Dollars HK using the agreed exchange rate dated as of 21 November 2007, being EUR 1.- = HK\$ 11.2288.

Second resolution

Further to the above mentioned resolution, the partners decide that the share capital of the Company shall amount to twelve thousand five hundred HK Dollars (HK\$ 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500.-) shares having each a nominal value of one HK Dollar (HK\$ 1.-), plus a share premium amount of one hundred twenty-seven thousand eight hundred sixty HK Dollars (HK\$ 127,860.-).

Third resolution

Subsequently to the above mentioned resolution, the partners decide to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-six million one hundred fifty-five thousand five hundred thirty-three HK Dollars (HK\$

26,155,533.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred HK Dollars (HK\$ 12,500.-) up to twenty-six million one hundred sixty-eight thousand thirty-three HK Dollars (HK\$ 26,168,033.-) by the issue of twenty-six million one hundred fifty-five thousand five hundred thirty-three (26,155,533) shares having a nominal value of one HK Dollar (HK\$ 1.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

The new shares are subscribed as follows:

- PERMIRA IV L.P. 2, subscribed to twenty-five million four hundred ninety-five thousand eight hundred eighty-three (25,495,883) new shares, fully paid up by a contribution in cash of twenty-five million four hundred ninety-five thousand eight hundred eighty-three HK Dollars (HK\$ 25,495,883.-);

- P4 Co-INVESTMENT L.P., subscribed to one hundred forty-five thousand eight hundred fifty-four (145,854) new shares, fully paid up by a contribution in cash of one hundred forty-five thousand eight hundred fifty-four HK Dollars (HK\$ 145,854.-); and

- PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, subscribed to five hundred thirteen thousand seven hundred ninety-six (513,796) new shares, fully paid up by a contribution in cash of five hundred thirteen thousand seven hundred ninety-six HK Dollars (HK\$ 513,796.-).

The total contribution of twenty-six million one hundred fifty-five thousand five hundred thirty-three HK Dollars (HK\$ 26,155,533.-) will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 5.** The Company's share capital is set at twenty-six million one hundred sixty-eight thousand thirty-three HK Dollars (HK\$ 26,168,033.-) represented by twenty-six million one hundred sixty-eight thousand thirty-three (26,168,033) shares with a par value of one HK Dollar (HK\$ 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.»

Valuation

For registration purposes the increase of capital is valued at two million three hundred and twenty-nine thousand three hundred and twenty-five euro seventy-five cent (2,329,325.75).

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to twenty-seven thousand (27,000.-) euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PERMIRA IV L.P. 2, un limited partnership constitué et existant selon la loi de Guernesey de 1995 (telle qu'amendée) sur les limited partnerships, agissant par l'intermédiaire de son gérant PERMIRA IV MANAGERS L.P., un Limited Partnership constitué et existant selon la loi de Guernesey de 1995 (telle qu'amendée) sur les limited partnerships, agissant par l'intermédiaire de son general partner PERMIRA IV MANAGERS LIMITED, dont le siège social est situé à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

ici représenté par Raymond Thill, employé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Guernesey, en date du 22 novembre 2007.

P4 Co-INVESTMENT L.P., agissant par l'intermédiaire de son gérant PERMIRA IV MANAGERS G.P. L.P., agissant par l'intermédiaire de son general partner PERMIRA IV G.P. LIMITED, dont le siège social est situé à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

ici représenté par Raymond Thill, employé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Guernesey, en date du 22 novembre 2007.

PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, agissant par l'intermédiaire de son mandataire PERMIRA NOMINEES LIMITED, dont le siège social est situé à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

ici représenté par Raymond Thill, employé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Guernesey, en date du 22 novembre 2007.

Les procurations signées ne varient par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les seuls associés de ENB TOPCO 2 S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.883, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte notarié par-devant le notaire soussigné en date du 25 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28 septembre 2007. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la devise du capital social de la Société de l'Euro vers le Dollars HK sur la base du cours de change convenu en date 21 novembre 2007, étant de EUR 1,- = HK\$ 11,2288.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, les associés décident que le capital social de la Société sera fixé à douze mille cinq cents Dollars HK (HK\$ 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un Dollar HK (HK\$ 1,-) chacune, plus une prime d'émission d'un montant de cent vingt-sept mille huit cent soixante Dollars HK (HK\$ 127.860,-).

Troisième résolution

A la suite de la résolution précédente, les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-six millions cent cinquante-cinq mille cinq cent trente-trois Dollars HK (HK\$ 26.155.533,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Dollars HK (HK\$ 12.500,-) jusqu'à vingt-six millions cent soixante-huit mille trente-trois Dollars HK (HK\$ 26.168.033,-) par l'émission de vingt-six millions cent cinquante-cinq mille cinq cent trente-trois (26.155.533) parts sociales d'une valeur de un Dollar HK (HK\$ 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les nouvelles parts sociales sont souscrites de la façon suivante:

- PERMIRA IV L.P. 2, a souscrit à vingt-cinq millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre-vingt-trois (25.495.883) nouvelles parts sociales, entièrement libérées par une contribution en espèces de vingt-cinq millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre-vingt-trois Dollars HK (HK\$ 25.495.883,-);

- P4 Co-INVESTMENT L.P. a souscrit à cent quarante-cinq mille huit cent cinquante-quatre (145.854) nouvelles parts sociales, entièrement libérées par une contribution en espèces de cent quarante-cinq mille huit cent cinquante-quatre Dollars HK (HK\$ 145.854,-);

- PERMIRA INVESTMENTS LIMITED a souscrit à cinq cent treize mille sept cent quatre-vingt-seize (513.796) nouvelles parts sociales, entièrement libérées par une contribution en espèces de cinq cent treize mille sept cent quatre-vingt-seize Dollars HK (HK\$ 513.796,-).

Le montant total de l'apport de vingt-six millions cent cinquante-cinq mille cinq cent trente-trois Dollars HK (HK\$ 26.155.533,-) sera intégralement alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt-six millions cent soixante-huit mille trente-trois Dollars HK (HK\$ 26.168.033,-) représenté par vingt-six millions cent soixante-huit mille trente-trois (26.168.033) parts sociales, d'une valeur de un Dollar HK (HK\$ 1,-) chacune.

Chaque part sociale a droit à un vote aux assemblées ordinaires et extraordinaires des associés.

Chaque part sociale ouvre droit à une fraction des actifs et des profits de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital est évaluée à deux millions trois cent vingt-neuf mille trois cent vingt-cinq euros soixante-quinze cents (2.329.325,75).

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à vingt-sept mille (27.000,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, LAC/2007/37687. — Reçu 22.673,36 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008021913/5770/167.

(080020301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Mavipa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 73.146.

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAVIPA HOLDING S.A., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.146, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 119 du 4 février 2000, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 21 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 676 du 25 août 2001.

L'assemblée est présidée par Madame Pascale Nutz, expert comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Carlo Noel, employé privé, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Cindy Coulon, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

II.- Il apparaît de la liste de présence que toutes les 26.295 (vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze) actions représentant l'intégralité du capital social de deux millions six cent vingt-neuf mille cinq cents euros (2.629.500,- €), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.629.500,- (deux millions six cent vingt-neuf mille cinq cents euros) à EUR 4.629.500,- (quatre millions six cent vingt-neuf mille cinq cents euros) par l'émission de 20.000 (vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, par incorporation au capital de bénéfices reportés.

2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.629.500,- (deux millions six cent vingt-neuf mille cinq cents euros) à EUR

4.629.500,- (quatre millions six cent vingt-neuf mille cinq cents euros), par l'émission de 20.000 (vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, par incorporation au capital de bénéfices reportés.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que les 20.000 (vingt mille) actions nouvelles seront attribuées gratuitement aux actionnaires en démembrement de propriété.

La justification de l'existence desdits bénéfices reportés a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan de la société où apparaissent lesdits montants, leur affectation en tant que réserves ayant été dûment approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 4.629.500,- (quatre millions six cent vingt-neuf mille cinq cents euros), représenté par 46.295 (quarante-six mille deux cent quatre-vingt-quinze) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées. »

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 2.700,- €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé : P. Nutz, C. Noel, C. Coulon, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007. LAC / 2007 / 44055. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008021907/212/67.

(080020476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Citresc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.123.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

La société REMMIE HOLDING Ltd, ayant son siège social au 2nd Floor, Marcy Building, Purcell Estate, 2416 Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici dûment représentée par Monsieur Luc Verelst, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 1^{er} mai 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La société anonyme CITRESC S.A. (ci-après la «Société»), avec siège social au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 72.123, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 25 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 978 du 20 décembre 1999.

Les statuts de ladite Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 25 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 896 du 2 septembre 2003.

Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,-EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.
- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.
- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire instrumentaire cinq certificats d'actions au porteur numéros 9 à 13 lesquels ont immédiatement été annulés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société CITRESC S.A.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros (650,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Verelst, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 janvier 2008, Relation GRE/2008/197. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008021888/231/55.

(080020213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Kagelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Gérard Kahlert Luxembourg S.à r.l.)

Siège social: L-1330 Luxembourg, 52, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 36.124.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008021961/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00080. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

InPro II Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 90.145.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2008.

D. Beaucé.

Référence de publication: 2008022000/710/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00649. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

SSCV Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 135.700,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008021999/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00316. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Tasselot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 78.664.

In the year two thousand seven, on the twelfth of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of TASSELOT S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, on October 13, 2000, published in the Mémorial, Recueil C no. 344 of May 11, 2001.

The articles of incorporation have been amended for the last time before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, by deed on April 10th, 2007, the publication thereof being in progress.

The meeting was opened by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the Company's subscribed share capital with an amount of EUR 5,425.- (five thousand four hundred twenty five euro), in order to increase it from its current amount of EUR 51,894.- (fifty one thousand eight hundred ninety four euro) up to EUR 57,319.- (fifty seven thousand three hundred nineteen euro) through the issue of 175 (one hundred seventy five) new shares having a nominal value of EUR 31.- (thirty one euro) each;

2. Subscription and payment;

3. Waiver to the preferential subscription right of the current shareholders;

4. Modification of the articles of incorporation of the Company taking into account the aforementioned resolutions;

5. Power of attorney to draft and file the coordinated text of the articles of association;

6. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

First resolution

The meeting decides to increase the Company's subscribed share capital with an amount of EUR 5,425.- (five thousand four hundred twenty five euro), in order to increase it from its current amount of EUR 51,894.- (fifty one thousand eight hundred and ninety four euro) up to EUR 57,319.- (fifty seven thousand three hundred nineteen euro) through the issue of 175 (one hundred seventy five) new shares having a nominal value of EUR 31.- (thirty one euro) each, by payment in cash together with a share premium amounting to EUR 994,575.- (nine hundred ninety four thousand five hundred seventy five euro).

Second resolution

The meeting states the waiver by the minority shareholders of their preferential subscription right and decides to accept the subscription of all the 175 (one hundred seventy five) new shares having a nominal value of EUR 31.- (thirty one euro) each, as follows:

Subscription - Payment

OPERA MASTERS SCA, SICAR, having its registered office in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, here represented by Annick Braquet, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, intervenes and confirms the subscription of 175 (one hundred seventy five) new shares and their full payment by a contribution in cash, so that the amount of EUR 5,425.- (five thousand four hundred twenty five euros) for the capital and EUR 994,575.- (nine hundred ninety four thousand five hundred seventy five euro) for the share premium is from now at disposal of the Company.

The Meeting states that the total amount of EUR 1,000,000.- (one million euro) is at disposal of the Company, in accordance with a bank certificate produced to the notary.

Third resolution

The meeting decides to modify the articles of incorporation of the Company taking into account the aforementioned resolutions, article 3.1. Corporate capital, first paragraph, being to be read as follows:

«The corporate capital is fixed at fifty seven thousand three hundred nineteen euro (EUR 57,319.-) divided into one thousand eight hundred forty nine (1,849) Shares having a par value of thirty-one euro (EUR 31.-) each, collectively referred to as the «Shares».»

Fourth resolution

The meeting decides to grant a power of attorney to the undersigned notary in order to draft the coordinated text of the Articles of Association and to file it with the Luxembourg «Registre du Commerce et des Sociétés» for publication purposes.

Costs

The expenses, costs, fees and charges, of any kind whatsoever, which fall to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 12,500.-

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TASSELOT S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, le 13 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil, numéro 344 du 11 mai 2001.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du 10 avril 2007, passé par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire à Luxembourg, en cours de publication.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Solange Wolter, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 5.425,- (cinq mille quatre cent vingt cinq euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 51.894,- (cinquante et un mille huit cent quatre vingt quatorze euros) à cinquante sept mille trois cent dix neuf euros (EUR 57.319,-) par l'émission de cent soixante quinze (175) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune;

2. Souscription et paiement;

3. Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit préférentiel de souscription;

4. Modification des statuts pour prendre en compte les résolutions prises;

5. Procuration afin de préparer et de publier les statuts coordonnés de la société;

6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 5.425,- (cinq mille quatre cent vingt cinq euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 51.894,- (cinquante et un mille huit cent quatre vingt quatorze euros) à EUR 57.319,- (cinquante sept mille trois cent dix neuf euros) par l'émission de 175 (cent soixante quinze) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune, moyennant paiement en espèces ensemble avec une prime d'émission s'élevant à EUR 994.575,- (neuf cent quatre vingt quatorze mille cinq cent soixante quinze euros).

Deuxième résolution

L'assemblée constate la renonciation par les actionnaires minoritaires à l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et accepte la souscription des cent soixante quinze (175) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune comme suit:

Souscription - Paiement

La société OPERA MASTERS SCA, SICAR, ayant son siège social à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, ici représentée par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, intervient aux présentes et confirme la souscription de cent soixante quinze (175) nouvelles actions et leur libération intégrale par un apport en numéraire, de sorte que la somme de cinq mille quatre cent vingt cinq euros (EUR 5.425,-) pour le capital et de neuf cent quatre vingt quatorze mille cinq cent soixante quinze euros (EUR 994.575,-) pour la prime d'émission sont à la disposition de la société.

L'Assemblée constate que le montant total de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) est à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire par un certificat bancaire.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence les statuts pour y refléter les décisions prises, et de donner la teneur suivante à l'article 3, premier paragraphe des statuts:

Art. 3.1. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 57.319,- (cinquante sept mille trois cent dix neuf euros) divisé en 1.849 (mille huit cent quarante neuf) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune, ci-après les «Actions».

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner procuration au notaire soussigné afin d'établir les statuts coordonnés et de les enregistrer au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison des présentes, à environ EUR 12.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Braquet, S. Wolter, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007. Relation: LAC/2007/40761. - Reçu 10.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008021883/242/149.

(080020070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Quality Publishing International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 79.410.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008021966/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00088. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Mc Millan I.T. S.A., Mc Millan Information Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.516.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008021962/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00082. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

VCM Golding Investments II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 110.492.

Im Jahre zweitausendsieben, am einundzwanzigsten Dezember.

Vor Maître Martine Schaeffer, Notar, wohnhaft in Luxembourg.

Wurde eine Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der VCM GOLDING INVESTMENTS II S.A. (die «Gesellschaft») abgehalten, einer Aktiengesellschaft («société anonyme») mit Sitz in Luxemburg, gegründet durch notarielle Urkunde vom 12. September 2005, die im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 16. Januar 2006 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wurde um 10.30 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Anja Schmitz, Privatbeamtin, wohnhaft in D-54294 Trier eröffnet.

Die Vorsitzende beruft zur Sekretärin Frau Alexandra Beining, Privatbeamtin, wohnhaft in D-54292 Trier.

Die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmzählerin Frau Nicole Marx, Privatbeamtin, wohnhaft in D-54497 Morbach.

Nach der Bildung des Präsidiums der Versammlung erklärte der Vorsitzende die Versammlung für eröffnet und ersuchte den Notar, Folgendes zu beurkunden:

I.- Die Namen der in der Versammlung persönlich anwesenden oder rechtsgültig vertretenen Aktionäre, die der Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre sowie die Zahl der Aktien, die von den Aktionären gehalten werden, gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Mitgliedern des Präsidiums der Außerordentlichen Generalversammlung unterzeichnet wurde. Die vorgenannte Anwesenheitsliste sowie die rechtsgültig paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben diesem Protokoll beigefügt und werden gemeinsam mit diesem Protokoll registriert.

II.- Die Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Anpassung der Satzung an das geänderte Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und entsprechende Änderung von Artikel 11 Absatz 1 und Artikel 15 Absatz 2, Satz 2 der Satzung der Gesellschaft

2. Verlegung des Gesellschaftssitzes von Luxemburg nach Munsbach und entsprechende Änderung von Artikel 2 Absatz 1, Satz 1 der Satzung der Gesellschaft

3. Verschiebung der ordentlichen Generalversammlung um 11.30 Uhr am zweiten Mittwoch des Monats April und entsprechende Änderung von Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft

4. Änderung des Geschäftsjahres der Gesellschaft auf den 1. Januar bis 31. Dezember jeden Jahres und entsprechende Änderung von Artikel 20 der Satzung der Gesellschaft

5. Umbesetzung des Verwaltungsrates

6. Verschiedenes

III. Gemäß Artikel 67-1 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften (einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen), kann diese Außerordentliche Generalversammlung nur dann wirksam über die Tagesordnungspunkte 1 bis 4 befinden und beschließen, wenn mindestens 50% des ausgegebenen Aktienkapitals anwesend bzw. vertreten ist und ein Beschluss über diesen Tagesordnungspunkt kann nur mit einer Mehrheit von zwei Dritteln (2/3) der bei der Versammlung anwesenden bzw. vertretenen Stimmen gefasst werden.

IV. Gemäß der Anwesenheitsliste der Gesellschaft ist das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten.

V. Sämtliche anwesenden und vertretenen Aktionäre, die Ihrerseits das gesamte Kapital der Gesellschaft repräsentieren bekennen sich als ordnungsgemäß zu dieser Außerordentlichen Generalversammlung geladen und erklären, von der Tagesordnung vorab umfassend Kenntnis erlangt zu haben, so dass keine Veröffentlichungen bzw. Verschicken von Einladungen nötig waren.

VI. Folglich wurde die Versammlung ordnungsgemäß einberufen und kann wirksam über alle Tagesordnungspunkte befinden und beschließen.

Nach Beratung fasst die Außerordentliche Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt, die Satzung der Gesellschaft an das geänderte Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften anzupassen und Artikel 11 Absatz 1 und Artikel 15 Absatz 2, Satz 2 der Satzung der Gesellschaft entsprechend zu ändern. Diese lauten künftig wie folgt:

a) Artikel 11 Absatz 1

«Der Verwaltungsrat wird aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und einen oder mehrere stellvertretende Vorsitzende bestellen.»

b) Artikel 15 Absatz 2, Satz 2

«Sie kann auch auf Antrag von Aktionären, welche wenigstens 1/10 des Gesellschaftskapitals vertreten, einberufen werden.»

Zweiter Beschluss

Die Außerordentliche Generalversammlung beschließt, den Gesellschaftssitz von Luxemburg nach Parc d'Activité Syrdall 1C, L-5365 Munsbach zu verlegen und Artikel 2 Absatz 1, Satz 1 der Satzung der Gesellschaft entsprechend zu ändern. Dieser lautet künftig wie folgt:

«Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Munsbach.»

Dritter Beschluss

Die Außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt, die ordentliche Generalversammlung um 11.30 Uhr am zweiten Mittwoch des Monats April zu verschieben und Artikel 16 der Satzung entsprechend zu ändern. Dieser lautet wie folgt:

«Die ordentliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort der Gemeinde des Gesellschaftssitzes jeweils um 11.30 Uhr am zweiten Mittwoch des Monats April eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Tag fällt, der in Luxemburg nicht Bankarbeitstag ist, am nächsten darauffolgenden Bankarbeitstag in Luxemburg statt.»

Vierter Beschluss

Die Außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt, das Geschäftsjahr der Gesellschaft auf den 1. Januar bis 31. Dezember jeden Jahres zu ändern und Artikel 20 der Satzung entsprechend zu ändern. Dieser lautet künftig wie folgt:

«Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt mit Wirkung ab dem 31. Dezember 2007 jeweils am 1. Januar eines Jahres und endet am 31. Dezember des Jahres.»

Fünfter Beschluss

Die Außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt, den Rücktritt von Herrn Lothar Rafalski und Herrn Jean-Marie Schomer von ihren Verwaltungsratsmandaten mit Wirkung zum heutigen Tage anzunehmen. Die Außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt, mit sofortiger Wirkung nachfolgende Personen für einen Zeitraum von 6 Jahren zu Mitgliedern des Verwaltungsrates zu bestimmen:

- Herr Ekkehart Kessel, geboren am 22. Januar 1942 in Aachen, Geschäftsführer der VCM INTERNATIONAL S.à r.l., beruflich ansässig in Luxemburg;

- Herr Markus Gierke, geboren am 13. Juli 1968 in Saarburg, Managing Director der LRI INVEST S.A., beruflich ansässig in 1C, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung des Vorstehenden an die Erschienenen, der beurkundenden Notarin nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnsitz bekannt, haben die Erschienenen mit dem Sammlungsvorstand und der beurkundenden Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben. Kein Aktionär wünschte diese Original-Urkunde zu unterzeichnen.

Gezeichnet: A. Schmitz, A. Beining, N. Marx, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, LAC/2007/43976. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008021915/5770/99.

(080020370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Manoir (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 762.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 99.212.

Le bilan de liquidation au 27 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2008022007/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01048. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Vermilion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 130.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.531.

In the year two thousand and seven, on the eighth day of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of VERMILION S.à r.l., a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 97.531, incorporated pursuant to a deed of Notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 3 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), number 35 of 10 January 2004 (hereafter the «Company»).

The meeting is presided by Mr Régis Galiotto, residing at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Ms Stéphanie Antoine, residing at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Ms Virginie Leroy, residing at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman requested the notary to certify that:

I.- The shareholders were present or duly represented and the number of shares held by it was shown on an attendance list. That list and proxy, initialed *ne varietur* and signed by the appearing persons and the notary, would remain annexed to the minutes to be registered with them.

II.- As shown in the attendance list, the 5,200,000 (five million two hundred thousand) shares, with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, representing the whole capital of the Company, were represented and accordingly the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting was as follows:

Agenda:

1. Waiving of the notice right;
2. Approval of the change of the nationality of the Company and of the migration from the Grand-Duchy of Luxembourg to Guernsey and appointment of proxy-holder of the Company in relation to the Luxembourg migration formalities;
3. Amendment of the articles of association of the Company and adoption of a memorandum of association in order to comply with The Companies (Guernsey) Law, 1994 to be effective upon fulfillment of the condition precedent to the migration of the Company to Guernsey, i.e. the registration of the Company on the Guernsey Register of Companies;
4. Approval of the resignation of Dominique Robyns, John Anthony Jackson, Laurent Fritig and Alan Dick as managers of the Company and approval of the appointment of Jill Adamson, GTC BETA LIMITED and GTC ALPHA LIMITED as new managers of the Company subject to the condition precedent to the migration of the Company to Guernsey being fulfilled; and

5. Miscellaneous.

IV.- The meeting was provided with a copy of the current articles of association of the Company.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions were taken:

First resolution

It was resolved that the shareholders waive their rights to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to them prior to this meeting; the shareholders acknowledge that it is sufficiently informed of the agenda and consider the meeting to be validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It was resolved further that all the documentation produced to the meeting had been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

It was unanimously resolved to migrate the Company from Luxembourg to Guernsey, that the Company takes the Guernsey nationality, and that the Company closes its place of business in Luxembourg (the «Migration»).

It was reported that the legal personality of the Company would survive the Migration and hence the Company will be and remain the sole and full owner of all its assets and fully liable for all its debts and liabilities following the Migration. It was reported further that, following the Migration, the Company would take the form of a company limited by shares under Guernsey law.

The conditions and formalities to be complied with under both Luxembourg and Guernsey laws in order to proceed with the Migration were then described to the shareholders and the latter resolved that the Migration be subject to the condition precedent that the Company be registered on the Guernsey Register of Companies (the «Condition Precedent»).

It was resolved that provided that the Condition Precedent was fulfilled, the Migration would only be effective on and from the date of fulfillment of the Condition Precedent. Until the Condition Precedent is fulfilled, the Company will remain Luxembourg resident. The Company would be deregistered in Luxembourg following its registration in Guernsey so as fully to become a Guernsey Company, governed only by the laws of Guernsey. It was highlighted further that, as from the date of its registration on the Guernsey Register of Companies (i) the Company would no longer be registered as a Luxembourg Company and hence (ii) no longer governed by Luxembourg laws.

It was resolved to appoint Mr Galiotto or any other employee of Etude Notaire Elvinger, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, acting with full power of substitution, acting individually in the name and on behalf of the Company, to deregister the Company from the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

In addition, it was resolved that further to the completion of the Migration, the registered office of the Company will be located at Manor Place, St. Peter Port, Guernsey, GY1 4EW. For the avoidance of doubt, such a change in the place of the registered office of the Company shall not be effective unless and until the Condition Precedent is fulfilled.

Third resolution

Further to the second resolution, it was unanimously resolved to amend the articles of association of the Company and to adopt a memorandum of association in order to comply with The Companies (Guernsey) Law, 1994 (the «Amendments»). It was noted that further to the Amendments the Company shall be named VERMILION LIMITED. It was resolved further that the Amendments would however not be effective until and unless the Condition Precedent was fulfilled. For the avoidance of doubt, should the Condition Precedent be fulfilled, the Amendments would then be effective on and from the date of fulfilment of the Condition Precedent. It was resolved that, following the Amendments, the articles of association of the Company and the memorandum of association would be drafted in accordance with the attached schedule.

Fourth resolution

It was noted that further to letters dated 8 November 2007,

- Dominique Robyns, manager of the Company, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- John Anthony Jackson, alternate manager of the Company, residing professionally at 2, Skivo Wynd, Great Britain - EH54 9GY Murieston Livingston West Lothian;

- Laurent Fritig, manager of the Company, residing professionally at 11, rue de Champagne, F-67450 Lampertheim, France; and

- Alan Dick, manager of the Company, residing professionally at Burnbank Smithy, Blackhall Farm, Great Britain - EH54 9AN Edinburgh, Livingston;

have tender their resignation from their function of manager of the Company to be effective on and from the Condition Precedent being fulfilled (the «Resignation»). It was resolved to approve the Resignations with effect on and from the Condition Precedent being fulfilled and to grant Dominique Robyns, John Anthony Jackson, Laurent Fritig and Alan Dick discharge for the performance of their duties as from the date of their appointment as manager of the Company until the date the Condition Precedent is fulfilled, unless any faults in the execution of their duty are identified on the basis of the financial statement corresponding to the current financial year.

It was unanimously resolved to appoint:

- Jill Adamson, residing at 45 Castle Gate Uddingston, G71 7HU, United Kingdom as new manager of the Company, to be effective on and from the Condition Precedent being fulfilled;

- GTC BETA LIMITED, having its registered office at Manor Place, St Peter Port, Guernsey GY1 4EW as new manager of the Company, to be effective on and from the Condition Precedent being fulfilled;

- GTC ALPHA LIMITED, having its registered office at Manor Place, St Peter Port, Guernsey GY1 4EW as new manager of the Company, to be effective on and from the Condition Precedent being fulfilled.

It was noted that by letters dated 8 November 2007, Jill Adamson and GTC BETA LIMITED and GTC ALPHA LIMITED have consented to act as managers of the Company on and from the Condition Precedent being fulfilled.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about 2,000.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de VERMILION S.à r.l., une société établie et existant au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 97.531, constituée conformément à l'acte du notaire Joseph Elvinger, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg du 3 décembre 2003, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), numéro 35 le 10 janvier 2004 (ci-après la «Société»).

L'assemblée est présidée par M. Régis Galiotto, demeurant au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Mme Stéphanie Antoine, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et l'assemblée élit comme scrutateur Mme Virginie Leroy, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le président a prié le notaire d'acter que:

I.- Les associés étaient présents ou dûment représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent était reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et la procuration, paraphées et signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 5.200.000 (cinq millions deux cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, étaient représentées, de sorte que l'assemblée pouvait valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les associés avaient été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation du changement de nationalité de la Société et du transfert du Grand-Duché de Luxembourg vers Guernesey, et nomination de mandataires de la Société pour l'exécution des formalités luxembourgeoises de transfert;
3. Modification consécutive des statuts de la Société et adoption d'un «memorandum of association» afin de mettre les documents statutaires en conformité avec «The Companies (Guernesey) Law, 1994» applicable dès lors que la condition suspensive pour le transfert sera remplie, c'est à dire dès l'enregistrement de la Société au Registre des Sociétés de Guernesey;
4. Approbation de la démission de M. Dominique Robyns, M. John Anthony Jackson, M. Laurent Fritig et M. Alan Dick comme gérants de la Société et nomination de Mme Jill Adamson, GTC BETA LIMITED et GTC ALPHA LIMITED comme nouveaux mandataires, sous condition suspensive de la migration effective de la Société à Guernesey; et
5. Divers.

IV.- Une copie des statuts en vigueur de la Société a été communiquée à l'assemblée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés présents, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est unanimement décidé que les associés renoncent aux délais et formalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire qui devait leur être envoyées antérieurement à cette assemblée; les associés reconnaissent être suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent être valablement convoqués à la présente assemblée et s'accordent à voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il est décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition des associés dans un laps de temps suffisant pour leur permettre d'examiner avec attention chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé de transférer la Société du Luxembourg vers Guernesey, que la Société adopte la nationalité de Guernesey et que la Société cesse toute activité à Luxembourg (la «Migration»).

Il est rappelé que la personne morale de la Société survivra à la Migration et que, par voie de conséquence, la Société sera et demeurera le seul propriétaire de tous ses actifs et sera pleinement responsable de ses dettes suite à la Migration. De plus, il est rappelé que, suite à la Migration, la Société adoptera la forme d'une société à responsabilité limitée régie par les lois de Guernesey.

Les conditions et formalités à accomplir au regard des lois luxembourgeoise et de Guernesey, permettant de réaliser la Migration, ont été présentées aux associés et ces derniers ont décidé que la Migration sera soumise à la réalisation de la condition suspensive que la Société soit immatriculée au Registre des Sociétés de Guernesey (la «Condition Suspensive»).

Il a été décidé, sous réserve que la Condition Suspensive soit remplie, que la Migration sera effective uniquement au jour de réalisation de la Condition Suspensive. La Société restera résidente luxembourgeoise jusqu'à la réalisation de la Condition Suspensive. Suite à l'immatriculation de la Société à Guernesey, cette dernière sera radiée du registre à Luxembourg, afin de devenir pleinement une société de Guernesey, régie exclusivement par les lois de Guernesey. Il est de plus souligné que la Société (i) cessera d'être enregistrée comme une société de droit luxembourgeois à la date de son immatriculation au Registre des Sociétés de Guernesey et par voie de conséquence, qu'elle (ii) cessera d'être régie par les lois luxembourgeoises au jour de son immatriculation au Registre des Sociétés de Guernesey.

Il est unanimement décidé de nommer Mme Stéphanie Antoine et / ou Mme Virginie Leroy ou tout autre avocat de l'Etude Noble & Scheidecker, sise au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, et M. Galiotto ou tout autre employé de l'Etude de Notaire Elvinger, sise au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, investis des pleins pouvoirs de substitution, agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société, de demander la radiation de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

De plus, il a été décidé que suite à l'accomplissement de la Migration, le siège social de la Société sera situé à Manor Place, St Peter Port, Guernesey GY1 4EW. Afin d'éviter tout doute, le changement de siège social de la Société ne sera pas effectif tant que la Condition suspensive ne sera pas remplie.

Troisième résolution

Consécutivement à l'adoption de la deuxième résolution, il a été unanimement décidé de modifier les statuts de la Société et d'adopter un «mémoire d'association» afin de se mettre en conformité avec «The Companies (Guernsey) Law, 1994» (les «Modifications»). Il a été rapporté que, suite aux Modifications, la dénomination sociale de la Société sera VERMILION LIMITED. Il a été ensuite décidé que les Modifications ne seront pas effectives tant que la Condition Suspensive ne sera pas réalisée. Pour éviter tout doute, si la Condition Suspensive se réalise, les Modifications deviendront effectives dès la date de réalisation de la Condition Suspensive. Il est unanimement décidé que, suite aux Modifications, les Statuts de la Société et le «mémoire d'association» seront rédigés en accord avec les annexes ci-jointes.

Quatrième résolution

Il est rapporté que conformément à des lettres datées du 8 septembre 2007,

- M. Dominique Robyns, gérant de la Société, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. John Anthony Jackson, gérant suppléant, avec adresse professionnelle à 2, Skivo Wynd, Grande-Bretagne - EH54 9GY Murieston Livingston West Lothian;

- M. Laurent Fritig, gérant de la Société, avec adresse professionnelle 11, rue de Champagne, F-67450 Lampertheim, France; et

- Alan Dick, gérant de la Société, avec adresse professionnelle à Burnbank Smithy, Blackhall Farm, Grande-Bretagne - EH 54 9AN Edinburgh, Livingston;

ont proposé leur démission de leur fonction de gérant de la Société avec effet à la date de réalisation de la Condition Suspensive (les «Démissions»). Il est unanimement décidé d'approuver les Démissions avec effet à la date de réalisation de la Condition Suspensive et d'accorder décharge à M. Dominique Robyns, John Anthony Jackson, Laurent Fritig et Alan Dick pour l'exercice de leur mandat à compter de la date de leur nomination comme gérant de la Société jusqu'à la date de réalisation de la Condition Suspensive, à moins que les états comptables annuels de l'exercice social en cours ne mettent en évidence des fautes de gestion.

Il est unanimement décidé de nommer

- Jill Adamson, résidant au 45 Castle Gate Uddingston, G71 7HU, United Kingdom comme nouveau gérant de la Société à compter de la date de réalisation de la Condition Suspensive;

- GTC BETA LIMITED, avec adresse professionnelle au Manor Place, St Peter Port, Guernsey GY1 4EW comme nouveau gérant de la Société à compter de la date de réalisation de la Condition Suspensive; et

- GTC ALPHA LIMITED, avec adresse professionnelle au Manor Place, St Peter Port, Guernsey GY1 4EW comme nouveau gérant de la Société à compter de la date de réalisation de la Condition Suspensive.

Il est noté que dans des lettres datées du 8 septembre 2007, Mme Jill Adamson, GTC BETA LIMITED et GTC ALPHA LIMITED ont accepté leur mandat de gérant de la Société à compter de la date de réalisation de la Condition Suspensive.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 2.000,- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent acte original au comparant, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, S. Antoine, V. Leroy, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007. Relation: LAC/2007/34854. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008021886/211/233.

(080020347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Kinder House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 75.845.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*KINDER HOUSE S.A.**EFFIGI S.à.r.l. / LOUV S.à.r.l.**Administrateur / Administrateur**J.-R. Bartolini / M. Limpens**Représentant permanent / Représentant permanent*

Référence de publication: 2008022012/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00121. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080020005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

AMS Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 93.714.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*AMS INVESTISSEMENTS S.A.**Signature / Signature**Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008022011/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00150. - Reçu 34 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080020004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

V.L.G. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.974.

Le bilan modifié au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme**Banque domiciliataire**Signatures*

Référence de publication: 2008022010/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00844. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080020012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

**Mozaica Luxco, Société à responsabilité limitée,
(anc. Ivanhoe Cambridge Pologne II).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.244.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008022063/7446/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07543. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

UBS (Lux) Structured Sicav 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.240.

Le bilan au 31 août 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Pour UBS (LUX) STRUCTURED SICAV 2

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

M. Dinklage / O. Schütz

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2008022019/1360/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08599. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Ildiko Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 61.685.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ILDIKO HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008022016/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00140. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

General CGF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 86.933.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le Conseil d'Administration
D. Murari / O. Conrard
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008021863/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03415. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Real Flex International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 78.125.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 29 octobre 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Olivier Conrard, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 17 septembre 2007. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Olivier Conrard en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Vincent Thill, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 26 octobre 2007. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Vincent Thill en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Le mandat des Administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

Monsieur Davide Murari, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Monsieur Vincent Thill, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

Monsieur Olivier Conrard, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat ainsi conféré aux Administrateurs et au Président du Conseil d'Administration prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Le mandat du Commissaire expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de renommer pour un terme de - 1 - an la société ALTER AUDIT Sarl, 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Le Conseil d'Administration
V. Thill / O. Conrard

Référence de publication: 2008021864/43/39.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06092. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

**Vremena Goda Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Ivanhoe Cambridge Pologne IV).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.242.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008022065/7446/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07552. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

**European Real Estate Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Ivanhoe Cambridge Pologne III).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.243.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008022064/7446/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07550. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Société Luxembourgeoise de Marquage S.A. en abrégé S.L.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 131.685.

Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège de la société le 1^{er} février 2008

Madame Marie-José Mangin, demeurant au 4, rue George Robinson à F-57000 Metz, France, démissionne de sa fonction de déléguée à la gestion journalière de la société avec effet au immédiat.

Conformément à l'article 13.1 des statuts, le Conseil d'administration décide, à l'unanimité de:

- déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Madame Merra Wladys et ce pour une durée indéterminée.

Madame Merra Wladys, demeurant au 18, rue A. Briand, F-54400 Longwy Haut, France, portera le titre d'«administrateur-délégué» et partant pourra engager la société par sa co-signature obligatoire pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE MARQUAGE S.A., en abrégé S.L.M. S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008021878/780/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01354. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.
